



Office de l'Eau
GUADELOUPE

RAPPORT ANNUEL

D'Activité et de Gestion

2018

*Garantir la préservation de la Ressource en Eau,
satisfaire les besoins des usagers*



L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le Conseil d'Administration de l'Office règle par ses délibérations les affaires de l'Office et qu'il délibère sur le rapport annuel de gestion.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte au conseil d'administration des actes de gestion opérés dans le cadre de l'activité générale de l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Certains points ont fait préalablement l'objet de comptes rendus partiels dans le cadre des Conseils d'administration.

L'année 2018 a été particulièrement marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan Eau-DOM ;
- La publication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Office (exercices 2012 et suivants) ;
- L'élaboration du Programme Pluriannuel d'Interventions 2019-2024 ;
- La réorganisation des services de l'Office ;
- Une large médiatisation tout au long de l'année des questions liées à l'eau.

RAPPORT ANNUEL

D'Activité et de Gestion

2018

Le rapport abordera successivement les différents domaines d'action et d'intervention de l'Office de l'Eau à savoir :

1. DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1. Le conseil d'administration et les réunions des commissions
- 1.2. Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services
- 1.3. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- 1.4. Le recouvrement des créances
- 1.5. Les ressources humaines
- 1.6. L'antenne de Pointe-à-Pitre
- 1.7. L'informatique
- 1.8. La commande publique
- 1.9. L'accompagnement financier de l'AFB
- 1.10. Les conventions et les partenariats
- 1.11. L'Office au cœur des réseaux d'acteurs de l'eau

2. LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXÉCUTION DES MISSIONS DE L'OFFICE ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

- 2.1. L'eau, l'assainissement, le suivi de la ressource et l'assistance technique : une expertise au service du bassin
- 2.2. De la préservation de la ressource
- 2.3. De l'assainissement
- 2.4. Des études et du suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 2.5. Des chiffres-clés de l'eau
- 2.6. Etudes diverses
- 2.7. Du suivi des moyens informatiques
- 2.8. De la communication, de l'information et de la sensibilisation
- 2.8. De l'exécution du PPI

Dominique LABAN
Directeur de la publication

1. L'ADMINISTRATION GENERALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

DE L'ADMINISTRATION GENERALE

1.1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES REUNIONS DE COMMISSION

Afin de délibérer sur les affaires courantes de l'Office, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois : le 23 janvier, le 28 mars et le 1er octobre 2018.

Toutes les délibérations ont été régulièrement soumises au contrôle de légalité ainsi que le budget 2018 et le compte administratif 2017.

Aucune observation n'a été faite par la préfecture.

La commission d'attribution des aides (CAA) s'est réunie deux fois.

1.2

LE SUIVI DE L'APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL, L'EXECUTION DU BUDGET ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le suivi des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services ont été assurés au cours de l'exercice sous la responsabilité du Directeur comme le prévoit l'article R. 213-69 : « le directeur de l'Office assure le fonctionnement de l'ensemble des services. Il procède également au recrutement du personnel et a autorité sur l'ensemble de celui-ci. Il assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Il assure la préparation des réunions du conseil d'administration, fait appliquer les décisions de celui-ci et le tient informé de leur exécution. Il est responsable de l'exécution du budget. Il représente l'office en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement. Il signe les contrats, accords ou conventions passés au nom de l'office ».

Au niveau de la comptabilité, l'Office utilise le logiciel ASTRE avec l'appui des services informatiques du Conseil Départemental.

Sur le plan opérationnel, la comptabilité de l'Office est tenue par une Assistante de Gestion Financière, Budgétaire et Comptable et le Comptable Public de l'Office est le payeur départemental.

Le budget primitif 2018 a été voté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 546 945,09 €	48 546 945,09 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 054 022,75 €	22 054 022,75 €

Le compte administratif relatif à ce budget et adopté le 1^{er} juillet 2019 se présente comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018			
Budget principal	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-6 263 533.41	-1 028 548.51	-7 292 081.92
Fonctionnement	37 453 365.49	8 200 638.93	45 654 004.42
TOTAL	31 189 832.08	7 172 090.42	38 361 922.50

Il retrace fidèlement les opérations payées et mandatées et intègre les restes à réaliser de l'exercice antérieur.
 Il rend compte le plus fidèlement possible du niveau d'activité de l'Office de l'eau tant en dépenses qu'en recettes et indique les restes à réaliser des opérations qui n'ont pas été closes pour l'exercice 2018.
 Il indique le résultat du solde de l'exercice 2018 qui est de **38 361 922,50 €** (31 189 832,08 en 2017), il inclut les restes à réaliser de l'exercice antérieur dont le détail figure dans le Compte Administratif 2018.
 Le résultat du Compte Administratif s'explique essentiellement par les résultats cumulés des exercices antérieurs combinés au maintien à leur même niveau des redevances.

1.3

LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le rapport d'observations définitives de la CRC et ses réponses concernant les contrôles effectués sur la gestion de l'Office (exercices 2012 et suivants) a fait l'objet d'une communication et donné lieu à débat lors du Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2018 (délibération n°2018/CA02/10-18-02).

Ce rapport comporte 19 recommandations :

- 7 recommandations de performance ;
- Et 12 recommandations de régularité.

Ces recommandations font l'objet désormais d'une mise en application et d'un suivi régulier.

Ci-dessous, le tableau de suivi :

RECOMMANDATIONS DE REGULARITE			
N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES OU A PRENDRE
N°1	PPI	Assurer le bouclage financier des opérations subventionnées et obtenir le remboursement des acomptes versés en cas de caducité des conventions.	Accord du CA sur ce principe (cf délibération du 26/09/2016 et suivantes). Réserver les aides aux projets complets et prêts à être réalisés. Décroiser les subventions. PPI 2019-2024 : CA du 23/01/2019
N°5	Information, communication, sensibilisation	Orienter la communication non sur la promotion de l'OE lui-même mais sur la formation et l'information en direction du public sur la préservation et la gestion de l'eau.	L'information et la sensibilisation sur les questions d'eau, d'assainissement et de milieux aquatiques sont des missions de l'Office. Marché communication 2018 Marché communication 2019-2020 : attribué
N°6	La programmation	Respecter les procédures de décision	L'article L. 213-13 précise que la programmation d'action et de travaux constitue l'une des missions de l'office de l'eau, cette mission devant être proposée préalablement par une délibération du comité de bassin. Le PPI a été présenté et validé : Comité de l'Eau et de la Biodiversité du 20/11/2018 puis au CA du 23 janvier 2019. La programmation exceptionnelle suite à la crise de 2014 a été présentée au CDB du 14/11/2014 ainsi qu'aux CA successifs de l'OE. Pour mémoire, une fois le PPI validé, les décisions d'attribution des aides sont prises par la CAA ou par le CA conformément au règlement des aides.
N° 8	La fiabilité des comptes	Développer des outils comptables et de gestion en concertation avec les autres offices de l'eau outre-mer	L'outil ARAMIS utilisé pour la gestion des redevances est un outil utilisé par les Agences de l'eau. Il a été adapté (AROM) pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane (la Réunion utilise son propre outil). Les Offices, en tant qu'établissements publics rattachés au Département appliquent l'instruction budgétaire M. 52 Le payeur départemental est sollicité pour des conseils

RECOMMANDATIONS DE REGULARITE

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES
N° 9	La fiabilité des comptes	Ajuster l'amortissement des subventions versées,	Remarque à traiter avec l'appui du Payeur
N°10	Les redevances	Procéder au titrage d'office pour la redevance pollution domestique en application des dispositions de la LEMA	En cours depuis 2018. Il est effectué en temps et en heure chaque année. Le rapport d'activité indique que le recouvrement est de l'ordre de 40% ce qui, à terme, met en difficulté l'Office de l'eau. Le payeur départemental, outre les mises en demeure, sera sollicité pour des procédures plus contraignantes
N°11	Les produits	Rattacher les produits aux exercices concernés	M.52 A réaliser de manière extracomptable sur 2019.
N°12	Les produits	Exiger des fermiers et des collectivités publiques gestionnaires des services d'eau, de modifier leurs factures, leurs règlements de service ainsi que leurs rapports d'informations, tels le rapport annuel du délégataire ou le RPQS, dans le sens d'une plus grande information, tant des élus que des usagers du service de l'eau, sur les modalités et le calcul de cette redevance.	Des factures type (modèle FNCCR) ont été transmises aux autorités organisatrices et aux exploitants. L'OE971 peut inviter, recommander, en faire un critère d'éligibilité par exemple pour les demandes de subvention mais n'a aucune autorité pour exiger la mise en œuvre de cette recommandation
N° 14	Les produits	Engager les procédures destinées à obtenir le paiement des sommes dues à l'OE par ses débiteurs	Délibérations prises Saisine CRC : ARS, TA Mise en place d'échéanciers et de moratoires
N°15	Les charges	Mettre fin aux détournements de procédure consistant à subventionner des maîtres d'ouvrage qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité.	Le détournement de procédure est un terme abusif, ce n'est pas l'objectif. Appliquer systématiquement la règle et accompagner la Conférence Régionale de l'Eau dans la mise en œuvre d'une politique de retour à un service public de l'eau et de l'assainissement conforme
N°17	Le temps de travail	Prendre une décision précise et conforme à la législation en vigueur en matière d'organisation du temps de travail et abroger la note du 17 décembre 2009.	(121) Le mercredi et le vendredi, il n'y a pas de pause méridienne puisque les bureaux sont fermés l'après-midi. Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes (décret n° 2000-815 du 25 août 2000). L'aménagement du temps de travail doit, en toute hypothèse, respecter des garanties minimales fixées par la directive européenne n° 93/104/CE du Conseil de l'union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 Acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail (KELIO)
N°19	La rémunération du Directeur (2012-2016)	Obtenir du directeur de l'OE971 (2012-2016) le remboursement des sommes correspondant au montant de l'indemnité compensatrice indument versée par l'Office.	L'Office remboursait le Conseil Départemental. Il appartient donc au Conseil Départemental de demander un remboursement s'il y a lieu. Cette affaire concerne l'ancien directeur (2012-2016) et son employeur

RECOMMANDATIONS DE PERFORMANCE

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES
N° 2	Le Suivi de la ressource Le Conseil aux maîtres d'ouvrage L'assainissement	Mieux et davantage investir dans l'achèvement des programmes d'AC et ANC dont les dysfonctionnements sont sources des dégradations majeures des milieux	Poursuivre l'appui technique et l'animation (cf Cellule de Mutualisation ANC) L'accompagnement dans le cadre des contrats de transition et des contrats de progrès (plateau-projet/task force) mais également hors CT et CP avec la Mission d'appui technique OIEau/EY suite au marché lancé par l'OE. Convention DEAL/OE971 Appels à projet lancés en 2018 et 2019
N°3	L'observatoire de l'eau	Rendre opérationnel l'observatoire de l'eau par la diffusion d'informations d'intérêt local régulièrement actualisées.	L'observatoire est mis en ligne depuis le 1er juillet 2016. Renfort et structuration se poursuivent avec le recrutement d'un administrateur de données. Convention chiffres-clés Séminaire chiffres-clés Chiffres Clés 2019 : présentation prévue le 30/11/2019
N°4	La formation des professionnels	Renforcer les actions de formation en direction des professionnels de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de partenariats avec des organismes de formation	Convention avec le CNFPT Convention avec l'OIEau Programme de formation OIEau adapté au contexte local en cours Indicateurs : Nombre de formations réalisées/Nombre de personnes formées
N°7	Les missions de l'Office	Recentrer les activités de l'OE sur ses objectifs de protection de la ressource en eau dans le cadre de la DCE en laissant les collectivités gestionnaires assurer leur part de responsabilité sur les équipements de production et de distribution d'eau	En situation de crise, la volonté politique unanime (ETAT compris) était de contribuer à améliorer la production et la distribution de l'eau. Le taux de recouvrement des redevances est une contrainte : l'Office doit se recentrer sur ses missions de suivi, mais aussi d'accompagnement des partenaires dans la sortie de crise durable qui sévit en Guadeloupe.
N°13	Les produits	Raccourcir le délai de reversement des redevances par les organismes chargés de leur collecte, en relation avec les dates de paiement des factures par les usagers.	Les délais et les modalités de versement sont encadrés par la LEMA, l'Office peut encore raccourcir les délais de titrage (2019).
N°16	La gestion du personnel	Réorganiser les services en s'inspirant de l'organisation proposée par l'étude réalisée en 2013.	Un nouvel organigramme a été soumis à la CAP et au CA de juin 2017. 4 recrutements ont été effectués en 2018 et 1 en 2019 pour renforcer les équipes. Les domaines concernés sont l'assainissement, la préservation de la ressource, l'Observatoire de l'eau et le renforcement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des opérateurs.
N°18	La formation du personnel	Mettre en place un plan de formation cohérent qui réponde aux besoins de la structure et des agents	A réaliser : objectif 2019

LE RECOUVREMENT DES CREANCES

Lors de chaque conseil d'administration de 2018, l'attention des administrateurs a été attirée sur les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par l'Office pour recouvrer ses redevances.

Les recettes de l'Office de l'Eau Guadeloupe sont issues des sommes perçues au titre des redevances « eau et assainissement » instituées par le Code de l'Environnement et renforcées par la Loi sur Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

D'une année sur l'autre, la part des « Restes à recouvrer » est en augmentation ce qui impacte directement la capacité financière de l'Office à soutenir les opérations en Eau et Assainissement sur le territoire et ce, malgré des sollicitations en hausse (Plan de Sécurisation de l'AEP, Plan Eau-DOM...).

Compte tenu de la fragilité de certaines structures et de leurs situations financières actuelles (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe - SIAEAG, Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes - CAGSC, Ville de SAINTE-ROSE), de l'incertitude concernant le recouvrement des redevances et la perception réelle des recettes au titre de l'année 2018 la marge de manœuvre de l'Office de l'Eau Guadeloupe en matière d'accompagnement financier se réduit.

Pire, l'Office pourrait ne plus être en mesure d'assurer pleinement ses missions.

Par ailleurs et pour mémoire, conformément au Règlement Cadre du PPI régissant les aides de l'Office : « Peut être

bénéficiaire de l'aide de l'Office toute personne morale ou physique de droit public ou de droit privé. Sauf exception, le bénéficiaire est le maître d'ouvrage. Aucun versement ne peut être effectué au bénéficiaire de l'aide si ce dernier n'est pas à jour de ses dettes vis-à-vis de l'Office ».

Il convient de rappeler que dans le cadre de la tenue des comptes des organismes publics locaux, le comptable public est seul chargé du recouvrement des recettes.

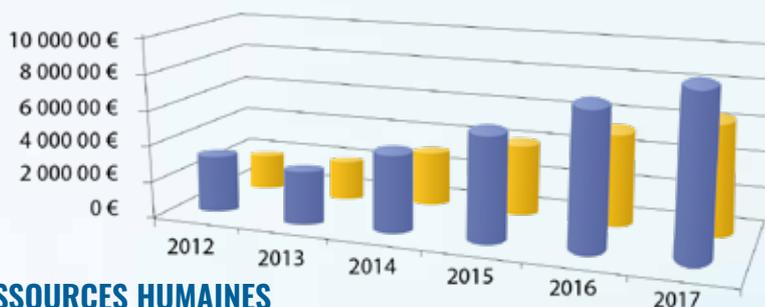
Les décrets n°62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1617-5 du CGCT ; article R1617-4 du CGCT) définissent et encadrent la mission de recouvrement des recettes non fiscales du comptable public placé auprès d'une collectivité territoriale.

Cependant, dans le cadre d'un partenariat renforcé, ordonnateur et comptable public conjuguent leurs efforts pour favoriser un retour à de bonnes pratiques.

En 2018, le montant encaissé est de 3 966 036,00 € pour un montant titré de 11 982 329,00 € soit un taux de recouvrement de 33%.

Ci-dessous, un graphique reprenant sur les 6 dernières années, le montant facturé/an (en bleu) et le montant encaissé/an (en orange).

Rapport
montant facturé / montant encaissé



LES RESSOURCES HUMAINES

• LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2018, les effectifs de l'Office de l'Eau Guadeloupe, s'élèvent à 13 agents (11 agents en décembre 2017).

En cours d'exercice il y a eu :

- le départ de :

• l'Ingénieur Territorial en charge de la préservation de la ressource ;

• la Responsable des Ressources Humaines (Rédacteur Territorial) ; il est à noter que malgré plusieurs appels à candidature et plusieurs auditions, ce poste n'a pas pu être pourvu courant 2018.

- le terme du contrat à durée déterminée d'une Assistante de Direction (agent administratif) ;

- le recrutement :

• d'une Ingénieure en charge de l'Assainissement (catégorie A) ;

• d'un Ingénieur Territorial nommé Directeur Adjoint en charge du Pôle Scientifique et Technique (catégorie A) ;

• d'une assistante de Direction par voie de mutation (adjoint administratif-catégorie C) ;

• d'une agente d'Accueil (adjoint administratif-catégorie C) ;

• d'une Ingénieure en charge de la Préservation de la Ressource (catégorie A).

La répartition des effectifs est la suivante :

	31 DÉCEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2018
Statutaires	08	08
Contractuels	03	05
TOTAL	11	13
Hommes	03	03
Femmes	08	10
TOTAL	11	13
Filière administrative	06	06
Filière technique	05	07
TOTAL	11	13
Catégorie A	05	07
Catégorie B	02	01
Catégorie C	04	05
TOTAL	11	13

Avec l'évolution des effectifs, les charges de personnel et frais assimilés sont passées de 606 651,66 € à 830 144,33 €. A noter que le Directeur de l'Office, Administrateur Territorial, est mis à disposition de l'Office par le Conseil Départemental. Sa rémunération est entièrement remboursée au Conseil départemental.

• LA TRANSMISSION

L'Office accueille régulièrement, dans le cadre de conventions, de jeunes étudiants en stage.

C'est ainsi que du 18 juin au 24 août 2018, l'Office a accueilli une étudiante de 2ème année de Diplôme d'Ingénieur Géologue de l'Université de Lorraine, Ecole Nationale de Géologie.

Le thème de son stage était le suivant : « Evaluation de la qualité des données du suivi sur sédiments. Evaluation de l'état des cours d'eau à partir des données sédiments et exploitations SIG. »

La stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de MILLE DEUX CENT VINGT HUIT EUROS CINQUANTE NEUF CENTIMES (1 228,59 €).

• LA RÉORGANISATION DES SERVICES

Avec les nouveaux recrutements effectués, conformément à l'organigramme adopté le 23 juin 2017, les services de l'Office sont, progressivement réorganisés autour d'un pôle technique et scientifique et d'un pôle administratif et financier.

Chaque pôle est placé sous la responsabilité d'un directeur-adjoint.

Cette organisation a pour objectif de permettre à l'office de mieux répondre à ses missions et notamment de pouvoir :

- Assurer le suivi de la ressource en eau, des milieux aquatiques et du littoral ;
- Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage des opérateurs et autorités organisatrices dans la réalisation et le suivi des travaux ;
- Promouvoir les actions de formation ;
- Lancer des appels à projet.

• LA FORMATION

Concernant le personnel de l'Office, 258 heures de formation de professionnalisation et de perfectionnement ont été suivies par les agents via l'offre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), soit une moyenne de 19,84 heures par agent. En 2018, le montant de la cotisation annuelle du CNFPT s'est élevé à 3 489,99 €.

Le Centre a pris le virage de la formation à distance, avec le développement d'une offre qui s'appuie majoritairement sur du présentiel, mais qui accorde une place de plus en plus importante au distanciel.

L'Office doit donc s'adapter et s'organiser pour permettre à ses agents de suivre ces formations à distance.

Une note de service a été ainsi adressée aux agents visant à définir des règles pour le suivi des formations à distance.

A cela s'ajoutent, les séminaires (Agence Française pour la Biodiversité) et autres manifestations auxquels les agents sont appelés à participer ou à contribuer.

« En application de la convention d'Aarhus (décret no 2002-1187 du 12 septembre 2002) et de la directive communautaire no 2003/4/CE du 28 janvier 2003, les offices ont également des missions de formation et d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, devant notamment aboutir à un système local d'information sur l'eau, lequel pourra venir alimenter le système national d'information sur l'eau ».

En 2018, l'Office a consolidé sa démarche Observatoire de l'Eau avec le recrutement en contrat à durée déterminée (6 mois) d'une Technicienne.

Concernant les acteurs de l'eau, l'Office a aussi organisé avec le CNFPT et l'intervention de l'Office International de l'Eau (l'OIEau), des formations à destination des exploitants et autorités organisatrices sur :

- la Gestion des abonnés : Communication, moyens, outils et réglementations ;
- la Détection de fuites sur le réseau d'eau ;
- Les enjeux de la politique eau et assainissement à l'échelle intercommunale.

Un partenariat a été mis en place avec l'Office International de l'Eau et une convention a été signée solennellement lors du Comité de l'Eau et de la Biodiversité du 20 novembre 2018.

L'OIEau est une association de droit français sans but lucratif déclarée d'utilité publique par Décret en Conseil d'Etat du 13 Septembre 1991 ci-après dénommé « l'OIEau ».

L'OIEau intervient essentiellement dans le développement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau au niveau national et international.

L'OIEau via le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) propose, conçoit et réalise des formations "à la carte", (intra-entreprises et sur catalogue, en inter-entreprises)", spécifiquement conçues, en concertation avec ses clients, pour répondre à leurs besoins particuliers.

A travers ce partenariat, l'Office souhaite mettre à la disposition des acteurs du territoire les moyens et les outils de renforcer leurs compétences pour améliorer leurs performances.



• L'ACTION SOCIALE

Les agents de l'Office bénéficient de titres restaurant pris en charge à concurrence de 50% par l'établissement.

Le nombre de chèques par mois est de 16 pour une valeur unitaire en numéraire de 8,00 €.

Les autres prestations d'action sociale sont servies par le Comité des Œuvres Sociales du Conseil Départemental (rentrée scolaire, fête de Noël pour les enfants, tickets-cadeaux pour les adultes, tarifs préférentiels cinéma...).

Depuis 2016, une convention d'adhésion au service social de prévention du Centre de Gestion de la Guadeloupe a été signée par l'Office.

Par ailleurs, il est à noter que lors du Conseil d'administration du 1er octobre 2018, l'Office a pris une délibération (N°2018/CA02/10-18-10) afin d'autoriser le Directeur à prendre les dispositions nécessaires visant à assurer la protection juridique du personnel de l'Office de l'Eau contre les attaques qui seraient dirigées à son égard en raison des fonctions exercées.

• LA LOGISTIQUE

Le parc de véhicules de l'Office compte depuis 2017 :

- 1 véhicule Sport Utility Vehicle (SUV) en Location Longue Durée ;

- 1 véhicule berline en Location Longue Durée affecté au Directeur (Conseil d'Administration du 18 décembre 2017 – Délibération n° 2017/CA03/12-17-10).

Les agents sont amenés, cependant, en cas de nécessité, à utiliser leur véhicule personnel dans les conditions définies par la délibération en date du 6 juillet 2012.

Pour les déplacements autorisés, les agents disposent d'un ordre de mission.

1.6

L'ANTENNE DE POINTE-A-PITRE

Pour faire suite à la délibération N° 2017/CA02/06-17-09 en date du 23 juin 2017, l'Office a signé le 28 juillet 2017 un bail de location avec la SIKOA pour des locaux d'une superficie de 157 m² sis à Bergevin (POINTE-A-PITRE).

Particulièrement fonctionnels, les locaux de Pointe-à-Pitre accueillent, outre le Point Médiation, des rencontres et des réunions délocalisées.

L'antenne contribue ainsi au rayonnement de l'Office sur l'ensemble du territoire.

1.7

L'INFORMATIQUE

Pour ce qui est des investissements, l'Office a lancé un marché en 2018 pour la remise à niveau de ses serveurs comme le prévoyait l'audit de 2017.

L'offre retenue représentait un investissement global de 31 974,06 € (HT).

L'installation du matériel est intervenue fin 2018.

De même, avec la mise en place du Prélèvement à la Source (PAS), le logiciel de gestion de la paie a dû faire l'objet d'évolutions.

Concernant le Délégué à la Protection des Données (DPO) (articles 24 à 43), l'Office doit prendre toutes les dispositions pour se mettre en conformité en matière de protection des données et de mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles.

Pour mémoire, le DPO a pour principales missions :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ;
- de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;
- de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci.

Dans l'exercice de ces missions, le délégué devra être à l'abri des conflits d'intérêts, rendre compte directement au niveau le plus élevé de la hiérarchie et bénéficier d'une liberté certaine dans les actions qu'il décidera d'entreprendre.

1.8

LA COMMANDE PUBLIQUE

S'agissant de la commande publique, au vu du nouveau régime de passation et d'exécution des marchés publics, l'Office utilise la plateforme <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

En 2018, les marchés publics suivants ont été attribués :

OPÉRATIONS	CONSULTATION 2018	MONTANT € HT	FOURNISSEURS
Acquisition de serveurs de virtualisation et serveur de données, d'1 onduleur, de bandeau PDU, sonde, switch et logiciels	JUILLET 2018	31 974,06	AVANT-GARDE OUTRE MER
Suivi du réseau de surveillance des masses d'eau côtières du district de la Guadeloupe 2018-2021	JUIN 2018	1 101 811,52	CREOCEAN
Elaboration du Programme Pluriannuel d'Interventions 2019-2024 (PPI) de l'Office de l'Eau Guadeloupe et de ses documents-cadre (programme d'aides, règlement-cadre, fiches-actions, plan pluriannuel de communication)	MARS 2018	127 350,00	OIEAU ERNST & YOUNG
Programme de surveillance des eaux de surface continentales du district de Guadeloupe 2018-2021 (cours d'eau)	FEVRIER 2018	Lot 1 : 255 435,94 Lot 2 : 200 719,59 Lot 3 et 5 : 248 999,59 Lot 4 : 185 361,42	Lot 1 : HYGITECH, Caraïbes Environnement Développement, et ANC Concept Lot 3 et 5 : HYDRECO Lot 4 : Fish Pass
Révision de l'état des lieux 2019 du district hydrographique de Guadeloupe et Saint-Martin	AVRIL 2018	Lot 1 : 138 000,00 Lot 2 : 80 000,00	Lot 1 : SCE/IREEDD mandataire : CREOCEAN Lot 2 : IREEDD/CREOCEAN
Suivi de la Qualité des Milieux Aquatiques	FEVRIER 2018	182 000,00	Borelys/Hydreco Guyane/IPG/ Antea France /Creocean

Plusieurs contrats, conventions de recherche et développement, et conventions de partenariat ont été signés ou ont fait l'objet de renouvellements.

1.9

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITE

Comme chaque année, la solidarité interbassins a contribué au financement des études de connaissance des milieux aquatiques et de la ressource en eau, ainsi qu'au soutien de l'Office de l'eau.

Les études de connaissance se focalisent essentiellement sur les suivis obligatoires des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), mais également sur le domaine de la stratégie nationale pour les poissons migrateurs amphihalins.

L'Office de Guadeloupe adapte ses missions de surveillance à son contexte géographique et aux attentes de son Bassin d'où la mise en œuvre, au-delà des suivis conformes, de suivis complémentaires sur la Grande-Terre notamment.

A ce titre, l'Office préfinance sur ses ressources propres le suivi des plans d'eau qu'il aura préalablement identifiés.

Les actions de recherche-développement-innovation (RDI) se concentrent sur la définition d'indicateurs adaptés à l'outre-mer pour les suivis de la directive cadre sur l'eau, mais également sur l'adaptation et le dimensionnement des filtres plantés comme technique d'assainissement particulièrement adaptée au contexte ultramarin tropical.

La programmation est élaborée conjointement par les services de l'Office de l'Eau, de l'Agence Française pour la Biodiversité, et des services de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe.

Le lien est également fait avec les différents chargés de missions thématiques et les grands organismes de recherche.

Concernant les volets « Connaissance et appui aux Offices » et « Surveillance DCE », et comme convenu lors du dialogue de gestion de septembre 2017, l'Office a sollicité, en 2018, le concours financier de l'Agence Française pour la Biodiversité pour les actions suivantes :

ACTIONS	MONTANT	SUBVENTION
1/ Suivi conforme physico-chimique et biologique des masses d'eau côtières	72 063,88 €	57 000 €
2/ Suivi biologique complémentaire des masses d'eau côtière (benthos récifal et herbiers)	49 635,45 €	36 000 €
3/ Suivi Physico-chimique et Phytoplancton complémentaire des Masses d'Eau Côtières	132 800,16 €	94 200 €
4/ Suivi chimique des masses d'eau côtières (EIP)	142 298,01 €	108 000 €
5/ Suivi DCE conforme des masses d'eau cours d'eau (RCS)	181 427,39 €	136 000 €
6/ Suivi DCE conforme des masses d'eau cours d'eau (RCO)	131 306,95 €	112 000 €
7/ Suivi conforme des masses d'eau plan d'eau	27 718,36 €	20 800 €
8/ Suivi chimique des masses d'eau souterraines	162 424,50 €	129 939,60 €
9/ Réalisation de l'état des lieux	315 235,90 €	232 000 €
10/ Suivi complémentaire des masses d'eau plan d'eau	36 725,35 €	29 600€
11/ Suivis physico-chimiques et hydrobiologiques de trois plans d'eau	157 078,16 €	116 000 €
Total	1 408 714,11 €	1 071 539,60 €

La décision de financement a été arrêtée le 27 novembre 2017 par le Conseil d'administration de l'AFB.

La convention conforme a été signée le 20 juin 2018.

Les opérations correspondantes sont mises en œuvre dans le cadre de la mission « Suivi des Milieux aquatiques » sur une période de 18 mois auxquels s'ajoutent 6 mois pour produire les résultats attendus et le compte rendu financier.

1.10

LES AUTRES CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Des conventions de recherche et développement se poursuivent entre autres, avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), et avec le Conservatoire du Littoral...

A noter qu'une Convention-cadre de partenariat multipartite relative à l'éducation au territoire et au développement durable a été signée le 26 avril 2018 avec le Rectorat, l'Université des Antilles, Cap Excellence, le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le délégué Outre-Mer de l'Agence Française pour la Biodiversité.

L'Office de l'Eau s'attache ainsi à tisser des partenariats avec des acteurs locaux.

Ces liens s'inscrivent dans une volonté de favoriser la réalisation de ses missions : la connaissance, l'accompagnement et l'aide financière.

En ce sens, 2018 a été l'année de signature des conventions listées dans le tableau ci-dessous.

TITRE DE LA CONVENTION	PARTENAIRES	OBJET
Échanges de données	Agence régionale de santé	Echange de données sur les stations d'épuration
Mise à disposition d'un d'appui technique	Communauté de communes de Marie-Galante	Appui technique dans le domaine de l'assainissement (Folle-Anse et Domblière)
Mise à disposition d'un appui technique	Communauté de communes de Marie-Galante	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des fiches actions du contrat de progrès
Partenariat « les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe »	Préfecture, Région, Département	Création d'un rapport annuel sur les principaux indicateurs de l'eau et de l'assainissement
Recherche et développement, « révision de l'état des lieux des masses d'eau souterraine »	Bureau de recherches géologiques et minières	Engagement du programme prévu pour la révision de l'état des lieux des masses d'eau souterraines
Mise à disposition d'un appui technique	Chambre de commerce et d'industrie	Accompagnement pour la réhabilitation de la mini-station du complexe WTC de Jarry

L'OFFICE AU CŒUR DES RESEAUX D'ACTEURS DE L'EAU

L'Office de l'Eau Guadeloupe participe au Groupe de Coordination Inter Bassins d'Outre-Mer (GCiBOM) devenu le Séminaire de Programmation Outre-Mer.

Ce séminaire de plusieurs jours, organisé chaque année, en mars, par l'ONEMA devenu l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), favorise les échanges entre Offices et DEAL de tout l'Outre-Mer, ainsi qu'avec l'AFB, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), le Ministère de l'Outre-mer, le monde de la Recherche...

Le séminaire 2018 se voulait innovant.

Il s'est déroulé, du 9 au 13 avril, en deux séquences :

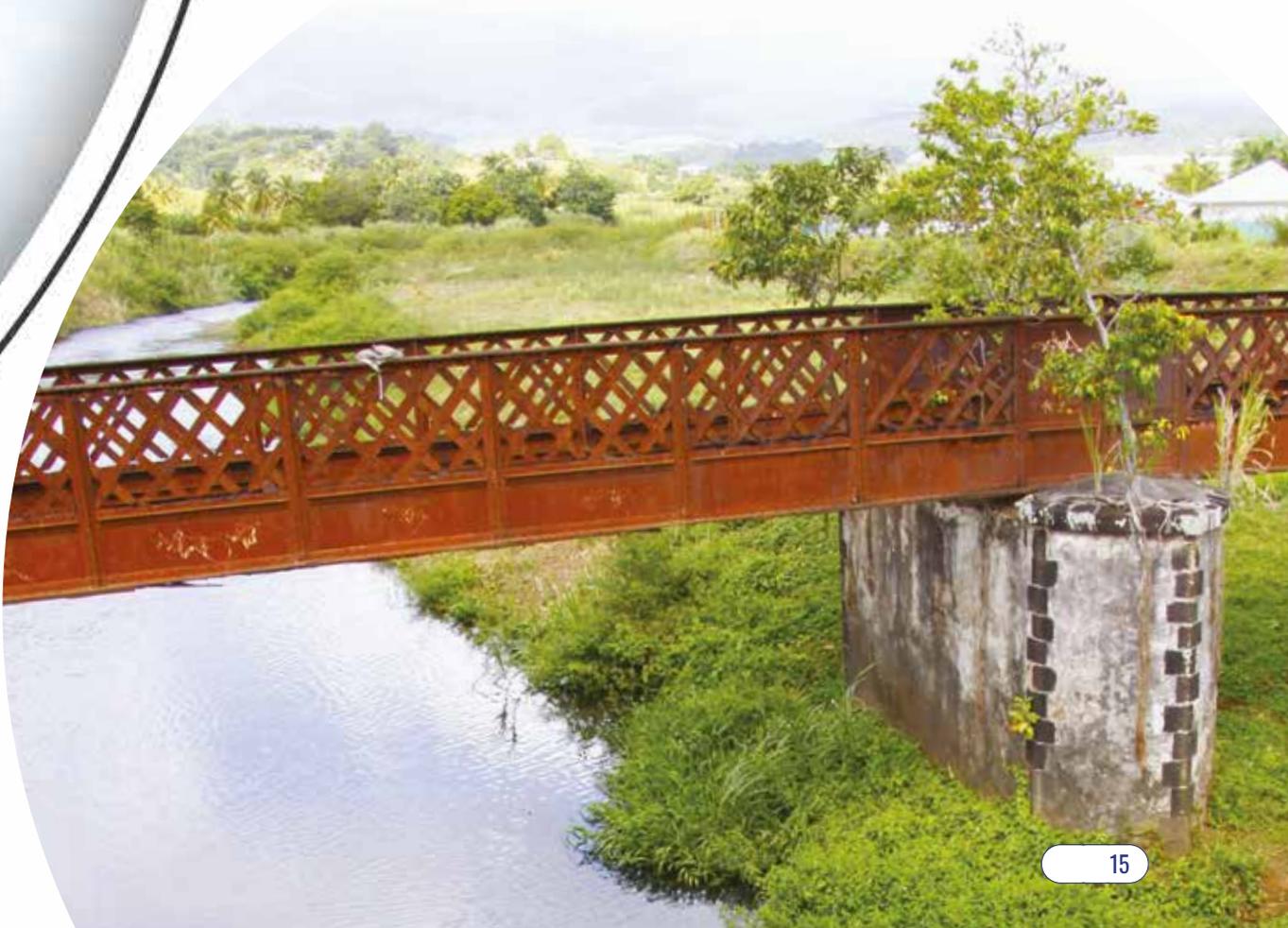
- 3 jours consacrés à la problématique suivante : « l'Agence française pour la biodiversité et les territoires ultra-marins - réflexion sur une stratégie collaborative ». Ces journées étaient ouvertes aux partenaires avec plénières et ateliers ;
- 2 journées dédiées à la Directive Cadre sur l'Eau en Outre-mer et aux échanges avec les « thématiciens » de l'AFB.

L'Office de l'Eau Guadeloupe est adhérent à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) suite à la délibération prise le 29 novembre 2013 par le Conseil d'administration.

Cette adhésion lui permet de bénéficier d'une abondante documentation et de multiples informations en rapport avec l'eau, les milieux aquatiques et l'assainissement notamment lors de journées de formation proposées.

Pour toute question liée à l'eau et à l'assainissement, tant juridique que technique, les experts de la FNCCR peuvent être sollicités.

Certains déplacements ont permis de saisir l'opportunité de participer à des séminaires de la FNCCR (RGPD...).





2. LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXECUTION DES MISSIONS ET À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Les actes de gestion concernent l'exécution des missions de l'Office et du Programme Pluriannuel d'Intervention ainsi que toutes les contributions (études, recherches, réflexions ...) destinées à permettre de mieux appréhender les enjeux liés à l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques et leurs usages.

L'expertise territoriale de l'Office de l'Eau Guadeloupe est souvent sollicitée.

A ce titre, en termes de gouvernance, l'Office participe et/ou anime différentes instances et/ou groupes de travail et de réflexion :

1. Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe
2. Cellule de Mutualisation Assainissement Non Collectif (ANC)
3. Cellule de Veille Sécheresse
4. Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA)
5. Comité de Bassin devenu Comité de l'Eau et de la Biodiversité
6. Comité de Pilotage de « Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des Végétaux » (ATTENTIVE)
7. Comité de Pilotage du Grand Projet du Grand Port Maritime de la Guadeloupe
8. Comité de Pilotage et Comité Technique du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des Abymes
9. Comité National de l'Eau (CNE)
10. Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto
11. Commission départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)
12. Commission risques Naturels (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)
13. Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles (CMUBA)
14. Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
15. Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE)
16. Observatoire de l'Eau
17. Plan Assainissement
18. Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)
19. Plan de Sécurisation Eau Potable
20. Plan Eau-DOM
21. Pôle Régional Environnement et Développement Durable (PREDD)
22. Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)
23. Secrétariat Technique de Bassin
24. ...

Il s'agit d'accompagner tous les acteurs dans la gestion durable de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la préservation des milieux aquatiques.

Rappelons également le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) dont le secrétariat administratif est assuré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Une commission Eau-Planification, chargée de préparer les points à aborder, précède généralement les réunions du CEB.

En 2018, elle s'est réunie à deux reprises, pour traiter du futur plan pluriannuel d'intervention de l'Office de l'Eau, ainsi que la crise de l'Eau.

Le secrétariat technique de bassin (STB) regroupe l'OE971, qui pilote l'Etat Des Lieux, et la DEAL, qui se charge du SDAGE.

Une convention cadre DEAL- OE971, à laquelle est joint un programme d'actions d'intérêt commun annuel, définit depuis 2016 les relations entre les deux entités.

L'EAU, L'ASSAINISSEMENT, LE SUIVI DE LA RESSOURCE ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE : UNE EXPERTISE AU SERVICE DU BASSIN

1. LA MISE EN PLACE D'UN POLE TECHNIQUE

Le pôle technique de l'Office de l'Eau (OE971) s'est étoffé en 2018. Plusieurs recrutements ont été effectués de février à octobre. Ont ainsi été pourvus :

- un poste de directeur adjoint, coordonnateur scientifique et technique. Il assure le pilotage du service.
- un poste de chargée d'intervention en assainissement. Elle assure principalement le suivi des dossiers assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, eaux usées ;
- un poste de directrice des milieux aquatiques. En plus des activités de connaissance (surveillance des masses d'eau), elle pilote l'ensemble des opérations visant à préserver les milieux aquatiques des pressions toujours plus fortes sur notre territoire.
- un poste en contrat à durée déterminée de Chargée d'Opération de traitement des données et SIG (traitements de données portant sur l'Etat des Lieux préalable à la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)).
- un poste de chargée d'intervention en ressource. Dans une période de mise en œuvre du Plan Eau DOM, sa mission est de mettre en œuvre les mesures permettant de préserver les différentes ressources en eau. La contribution à la gestion de la crise de l'eau est aussi un des enjeux majeurs de ce poste.

Le processus de renforcement des ressources humaines de ce pôle scientifique et technique va se poursuivre en 2019, avec le recrutement d'un administrateur de données pour l'Observatoire de l'Eau.

L'activité du pôle s'organise autour de trois thématiques que sont l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques.

Cependant, en position d'acteur majeur, facilitateur dans le domaine de l'eau, l'OE971 est un organisme à la croisée d'innombrables politiques publiques, auxquelles il apporte ses contributions (aménagement du territoire, qualité des milieux aquatiques, inondations, déchets, différents types de pollution, etc.)

2. LES CONTRIBUTIONS GENERALES DU POLE TECHNIQUE EN 2018

A. LA REVISION DU SDAGE

2018 a été l'année des opérations préalables à la révision du SDAGE.

Ces opérations ont porté sur deux points : la consultation sur les « questions importantes » et « l'état des lieux ».

Ce dernier point sera détaillé dans la partie consacrée aux milieux aquatiques.

Les questions importantes sont le reflet des principaux thèmes identifiés pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques au sein du bassin hydrographique de la Guadeloupe.

L'objectif du SDAGE 2022-2027 sera d'y répondre en adaptant les politiques pour faire progresser vers le bon état des masses d'eau.

Une consultation s'est déroulée en Guadeloupe, du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

Elle visait à recueillir les avis, les observations et propositions du public et des partenaires institutionnels sur les grands enjeux de l'eau sur nos îles.

Son analyse permettra de bâtir la politique de l'eau pour le bassin sur la période 2022-2027.

La directive-cadre sur l'eau organise la gestion de l'eau selon des cycles de six ans.

Chaque cycle comprend :

- la réalisation d'un état des lieux des masses d'eau afin d'évaluer leur état initial ;
- l'élaboration d'un programme de surveillance afin de suivre l'évolution de l'état des masses d'eau ;
- la réalisation d'un plan de gestion (SDAGE) qui définit les objectifs et d'un Programme de mesures (PDM) associé, déterminant les dispositifs à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;

- l'établissement d'un bilan à mi-parcours du programme de mesures.

En application de cette directive, le SDAGE doit être renouvelé tous les six ans.

Le SDAGE de la Guadeloupe actuellement en vigueur porte sur la période 2016-2021.

Le prochain couvrira donc la période 2022-2027 et devra être notifié à la commission européenne au plus tard fin 2021.

Quatre grands thèmes, relatifs à la gestion de l'eau ont été retenus :

- 1- améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau ;
- 2- anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique ;
- 3- replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire ;
- 4- garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages.

Afin de faciliter la consultation des données par le public et comme le prévoyaient les textes, l'Office de l'Eau a mis à disposition des moyens informatiques à la disposition du public.

B. LE PLAN EAU DOM

Le Plan Eau Dom est un dossier dans lequel l'Office de l'Eau est très investi.

En effet, l'Office a la volonté de trouver des solutions à la crise de l'eau qui sévit depuis de (trop) nombreuses années sur le territoire.

Si l'année 2018 a permis de compléter les études déjà réalisées avec un diagnostic transversal, des missions du CGEDD ou de l'Institut de recherche en science et technologie pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), c'est aussi l'année de la signature du Plan d'Actions Prioritaires mis en place sous l'impulsion des présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des Collectivités majeures.

Avec 71 millions de travaux à réaliser en deux ans, le chantier est très important.

Avec ses moyens, l'Office poursuit son investissement au travers des Plans de sécurisation en eau potable sous maîtrise d'œuvre Conseil départemental.

Parallèlement à la volonté des élus de mener des opérations efficaces, tous les acteurs sont convaincus que la solution ne réside pas dans l'investissement, mais plutôt et surtout dans la maintenance des infrastructures existantes et l'amélioration du fonctionnement du service public.

C'est pourquoi avec ses partenaires institutionnels (Préfecture, Région, Département), l'Office s'est investi dans la finalisation du contrat de progrès de Marie-Galante, dans son exécution, et dans l'ensemble des mesures qui favorisent le retour à la confiance des usagers de l'eau.

Ainsi, l'Office s'est engagé dans un co-pilotage du premier document « Chiffres clés de l'eau et de l'assainissement ».



C. LA PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI).

Le Programme d'action de protection des inondations (PAPI) des Grands-Fonds, est exemple local de gestion intégrée de l'eau. La commune des Abymes a su aborder la problématique « inondation » dans toutes ses composantes : financière, technique et administrative.

L'Office de l'Eau a plusieurs fois plaidé pour la mise en œuvre de projet de ce type.

En effet, de nombreuses communes sont concernées (Bouillante, Vieux-Habitants, Basse-Terre, Capesterre Belle-Eau, Goyave).

Aussi, les équipes de l'Office ont été remobilisées pendant toute l'année pour contribuer aux différentes actions inscrites au programme d'action.

C'est en ce sens qu'une participation très active aux séances de travail pour la conception et la mise en place d'une gouvernance partagée à l'échelle des trois établissements de coopération intercommunale de la Grande-Terre, a été effectuée.

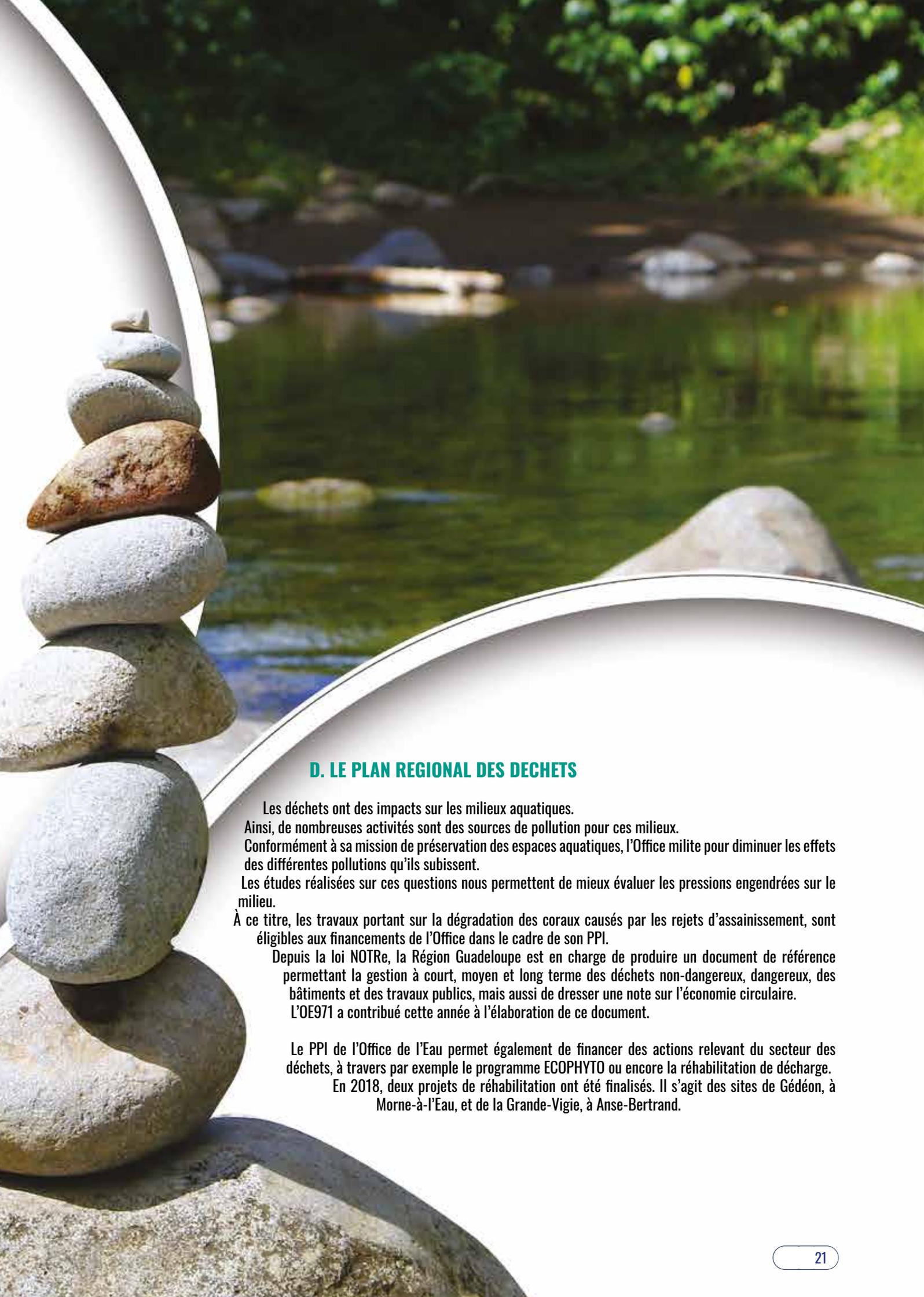


Très concrètement, les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre ont réalisé le PAPI, qui a fait l'objet d'un appui technique et financier de l'Office (4 fois 50 000 euros).

Pour le reste, il a été proposé aux communautés d'agglomération Riviera du Levant et Nord Grande-Terre un appui technique pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Par ailleurs, l'Office participe à la promotion et au financement des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.





D. LE PLAN REGIONAL DES DECHETS

Les déchets ont des impacts sur les milieux aquatiques. Ainsi, de nombreuses activités sont des sources de pollution pour ces milieux. Conformément à sa mission de préservation des espaces aquatiques, l'Office milite pour diminuer les effets des différentes pollutions qu'ils subissent. Les études réalisées sur ces questions nous permettent de mieux évaluer les pressions engendrées sur le milieu.

À ce titre, les travaux portant sur la dégradation des coraux causés par les rejets d'assainissement, sont éligibles aux financements de l'Office dans le cadre de son PPI.

Depuis la loi NOTRe, la Région Guadeloupe est en charge de produire un document de référence permettant la gestion à court, moyen et long terme des déchets non-dangereux, dangereux, des bâtiments et des travaux publics, mais aussi de dresser une note sur l'économie circulaire. L'OE971 a contribué cette année à l'élaboration de ce document.

Le PPI de l'Office de l'Eau permet également de financer des actions relevant du secteur des déchets, à travers par exemple le programme ECOPHYTO ou encore la réhabilitation de décharge. En 2018, deux projets de réhabilitation ont été finalisés. Il s'agit des sites de Gédéon, à Morne-à-l'Eau, et de la Grande-Vigie, à Anse-Bertrand.

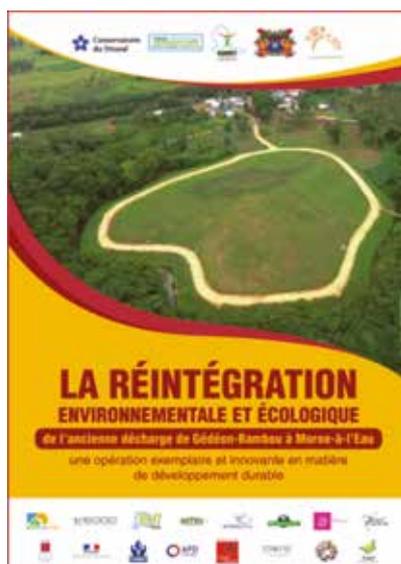
E. LE PROJET GEDEON

La commune de Morne-à-l'Eau a sollicité en 2014 une subvention de l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme pluriannuel d'interventions 2013-2018 pour le projet de « **Réintégration écologique et environnementale de la décharge de Morne-à-l'Eau** ».

Cette opération avait pour objectif la réhabilitation de l'ancienne décharge de Gédéon, qui a été exploitée pendant 40 ans sur près de 4 hectares.

L'espace est situé sur une zone littorale, propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, en pleine forêt marécageuse, haut-lieu d'une richesse floristique et faunistique abritant des espèces rares et menacées.

De plus, le site se situe sur la zone tampon de la réserve de biosphère et doit, par conséquent, contribuer à la protection de la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac marin.



Ce projet de réhabilitation de la décharge de Morne-à-l'Eau remplit les objectifs de remise en conformité du site tout en prenant en compte la protection du milieu, le suivi de la qualité des eaux, l'intégration et la valorisation paysagère ainsi que les aspects pédagogiques à travers la mise en œuvre d'un parcours pédagogique et de panneaux d'information.

L'Office a participé à cette opération à hauteur de 100 000 euros.

QUELQUES DONNÉES CLÉS

Date de début des travaux : 01/11/2015
Date de fin des travaux : 15/09/2017
Coût prévisionnel de l'opération : 1 887 368,00 € HT

Partenaires publics : Conservatoire du littoral, ADEME, Préfecture, Office de l'Eau Guadeloupe, AFD, CDC, ONF, le parc national de la Guadeloupe, CANGT, Rectorat

Partenaires privés : SEMSAMAR, EODD, BMJ, SOTEC, Antéa, Beau Comme les Antilles, Statej / Collectif RIP'ART, SEGE Biodiversité, Quadran Caraïbes, ESAT Chalcou, Wash mobil environnement

Financeurs	Taux (%)	€ HT
ADEME	49,52	932 798
ÉTAT (DETR)	25,28	477 096
OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE	5,3	100 000
VILLE DE MORNE-À-L'EAU	20	377 474
Total	100	1 887 368

L'Office de l'Eau a également été le partenaire de la commune pour son projet de Réalisation d'un **film documentaire et de supports pédagogiques sur les travaux de réintégration écologique et environnementale de l'ancienne décharge de Gédéon** et sur la valorisation d'opérations exemplaires en matière de développement durable (Coût = 86 219 euros, dont subvention OE971 de 10 %, soit 8 621,90 euros)

APPEL A PROJET STOCKAGE

Afin de permettre aux publics sensibles et fragiles un accès sécurisé à l'eau potable durant la situation de crise de l'eau qui affecte durablement le département, l'Office de l'Eau Guadeloupe a souhaité lancer un appel à projet (AAP) pour la mise en place de système alternatif de stockage de l'eau potable à destination des établissements dits sensibles tels que les établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges.

Cet appel à projet était ouvert du 15 juin au 30 septembre 2018. Le délai de dépôt des dossiers a été prolongé d'une semaine soit jusqu'au 8 octobre 2018.

Les actions finançables portent aussi bien sur les études préalables que les travaux (fonctionnement exclu). Une enveloppe de 2 millions d'euros du Plan Pluriannuel d'Interventions de l'Office de l'Eau a été dédiée à cet appel à projet, le taux d'aide maximum a été fixé à 80 %.

Six porteurs de projet y ont répondu.

Dans l'objectif de réduire le risque sanitaire lié au stockage d'eau potable dans des réservoirs, un partenariat a été acté avec l'ARS Guadeloupe en décembre 2018. Un accompagnement systématique des porteurs de projets sera mis en œuvre courant 2019 par l'ARS et l'OE971 respectivement en vue de garantir la fiabilité au long terme des dispositifs de stockage d'eau potable et la sécurité des consommateurs.



Clinique des eaux claires (Jarry)



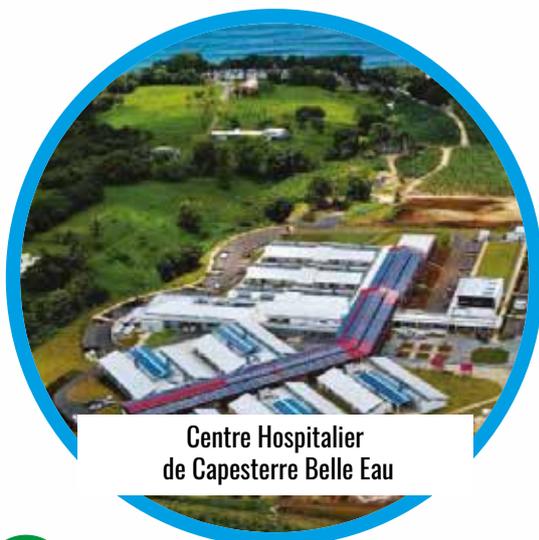
Collège Alexandre ISAAC (Abymes)



Centre hospitalier de la Basse-Terre



Externat Saint-Joseph de Cluny



Centre Hospitalier
de Capesterre Belle Eau



Etablissements scolaires de BAILLIF

2.2.2 SUIVI DU PLAN EAU DOM

2.2.2.1 Rappel du contexte

Le 14 mai 2014, à la demande des ministères de la Transition écologique et des Outre-mer, une mission conjointe a été confiée aux vice-présidents du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER) et du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) ainsi qu'au chef de service de l'Inspection générale de l'Administration (IGA) en vue d'élaborer un plan d'actions, pour l'eau potable et l'assainissement dans les territoires d'outre-mer, nommé « Plan Eau DOM ».

Ce plan, lancé le 29 juin 2016, s'adresse à l'ensemble des collectivités gestionnaires des services d'eau potable ou d'assainissement et vise plus spécifiquement à :

- mettre à niveau les services à l'usager, à savoir un accès permanent à une eau de qualité et à un coût raisonnable ;
- améliorer la gestion des eaux usées : traitement (pollutions) et raccordement (recettes) ;
- assurer la soutenabilité des services d'eau et maîtriser les prix et rétablissant les équilibres financiers et en améliorant la facturation et le recouvrement.

L'opérationnalité du Plan Eau DOM en Guadeloupe passe par des « contrats de progrès ».

2.2.2.2 Acteurs locaux mobilisés

Différents partenaires locaux mobilisent actuellement leurs capacités financières et d'expertise pour mettre en œuvre ce plan d'action. Cette mobilisation se traduit selon ces chiffres :

- 40,2 M€ dédiés dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020 (4 M€ État, 10,8 M€ AFB, 3 M€ Région, 18 M€ Département) ;
- 60 M€ dédiés dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 ;
- environ 4 M€ par an du Fond exceptionnel d'investissement (FEI) ;

L'Agence française de Développement (AFD) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) procède par ailleurs à des engagements financiers sous forme de subventions, prêts bonifiés et prêts croissance verte.

2.2.2.3 Rôle de l'Office

L'Office de l'Eau Guadeloupe est un acteur clef du Plan Eau DOM au travers de la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'intervention (PPI). Il apporte notamment des aides financières et techniques aux EPCI.

2.2.3

SUIVI DES CONTRATS DE PROGRÈS ET DE TRANSITION

22.3.1

Les contrats de progrès

Comme évoqué au chapitre précédent, l'engagement de la Guadeloupe dans le plan d'actions interministériel Eau-DOM se traduit par la signature de contrats de progrès (CP) avec les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces derniers lient les cofinanceurs, membres de la Conférence régionale des acteurs de l'eau (CRE), à chaque autorité compétente en eau et en assainissement.

Ces CP ambitionnent de cibler les objectifs et les moyens dédiés pour améliorer les performances techniques et financières des services d'eau et d'assainissement. Leur durée a initialement été arrêtée à de 5 ans, renouvelable une fois.

Le premier CP à avoir vu le jour est celui de la Communauté de communes de Marie-Galante (CCMG). Il a été signé le 3 mars 2018. Il prévoit un financement de 7 M€ sur la période 2018-2022 et s'articule autour de quatre axes :

- améliorer le pilotage des services ;
- tendre vers une gestion financière saine ;
- améliorer la performance technique du service d'eau potable ;
- améliorer la performance technique du service d'assainissement

22.3.2

Les contrats de transition

Le 1er février 2018, en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), les EPCI, la Région, le Département et l'Etat ont validé un programme d'actions de travaux prioritaires de 71,4 M€ visant la fin des tours d'eau à l'horizon 2020.

Les collectivités bénéficiaires du plan eau Outre-mer ont de ce fait été invitées, par la CRE, à s'inscrire dans un Contrat de progrès resserré dont la temporalité serait compatible avec la fin des travaux prévus au programme d'actions précité, avec la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance capable d'assurer le portage des investissements conséquents restant à couvrir à l'issue du programme d'actions.

22.3.3

Avancement des dispositifs

Le graphique ci-dessous, également disponible sur le site de l'Observatoire de l'Eau (<http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/>), présente, à la date du 3 mai 2018, l'état d'avancement des différentes collectivités dans la procédure aboutissant à la signature du Contrat de progrès (CP) ou Contrat de transition (CT).

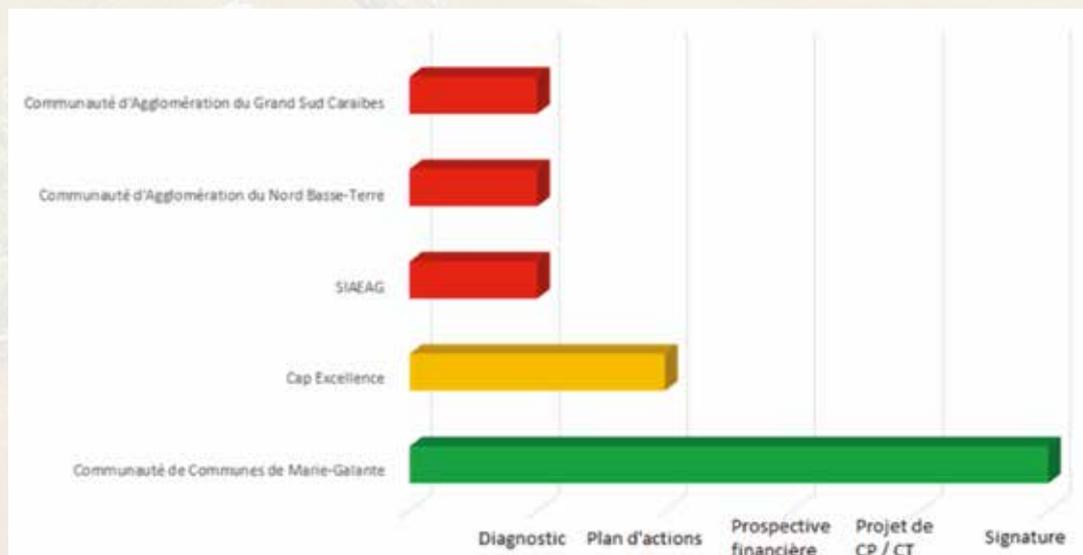


Figure 3 : Etat écologique partiel des masses d'eaux côtières du district de Guadeloupe - année 2017. L'état écologique présenté est une agrégation des résultats des analyses physico-chimiques, des coraux et des herbiers.

Source : <http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/suivi-des-actions-du-plan-eau-dom/test>

Accompagnement de l'OE

Une convention d'appui technique a été signée le 10 août 2018 entre l'Office de l'Eau à la CCMG. Elle prévoit la mise à disposition, par l'OE971, des moyens humains nécessaires au bon suivi des fiches actions du CP de cet EPCI. L'OE971 est notamment intervenu dans le choix du prestataire retenu pour procéder à l'assistance technique à l'occasion de la mise en œuvre du CP de la CCMG ainsi que dans le suivi des opérations (recrutement d'un responsable du service eau et assainissement, échanges avec les prestataires AMO ESPELIA et ARTELIA, optimisation ou relecture de CTTP, etc.). Cet accompagnement devait se poursuivre durant l'année 2019.

2.2.4

MARCHÉ ÉTUDE PATRIMONIALE PEDOM

La Guadeloupe doit faire face à une crise de l'eau qui s'installe maintenant dans la durée. Depuis plusieurs années l'Office de l'Eau s'engage aux côtés de ses partenaires pour étudier des solutions pouvant répondre à la crise et pour entreprendre des travaux.

Ainsi en 2012, l'Office de l'Eau s'est investi techniquement et financièrement dans la crise du Nord Grand-Terre avec l'acquisition d'une unité mobile de traitement des eaux. L'Etat, la Région et le Département ont lancé, en 2013, l'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable (PSAEP).

En 2014, le Conseil général (devenu Conseil départemental l'année suivante) et l'Office de l'Eau Guadeloupe ont présenté un Plan de secours départemental pour l'eau potable (PSEP). Celui-ci ambitionnait de contribuer à une amélioration significative de l'approvisionnement en eau d'ici à la fin de l'année 2014. L'objectif n'étant pas atteint, en 2016, c'est une seconde phase de ce PSEP, qui comprenait neuf opérations principalement de réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable, qui a été réalisé. Et l'Office de l'Eau a accompagné le Conseil départemental pour deux opérations de la phase 3 du PSEP 2017.

L'absence de connaissance du patrimoine des services d'eau

Les plans de secours se sont appuyés sur une connaissance imparfaite du patrimoine des services publics d'eau et d'assainissement de la Guadeloupe.

Aussi, la récente mission de l'IRSTEA permettant une évaluation de la pertinence de chaque opération de travaux du PBAP, conclut que l'un des premiers objectifs serait de se lancer dans une connaissance exhaustive des infrastructures et de se tourner vers une gestion patrimoniale pour cibler les investissements.

Notons qu'avec la nouvelle organisation de la gestion des services d'eau et d'assainissement, confiée aux EPCI par la loi Notre, la connaissance et la valeur du patrimoine sont des éléments-clés qui permettront une répartition des équipements entre entités.

C'est un enjeu plus que majeur sur lequel il importe de mettre à disposition des éléments permettant à chaque autorité organisatrice de s'approprier un patrimoine.

Par courrier adressé au préfet de Guadeloupe le 23 juillet 2018, l'OE971 s'est positionné sur la réalisation de diagnostics patrimoniaux qui permettront :

- d'améliorer la connaissance des équipements patrimoniaux des services publics d'eau et d'assainissement ;
- d'identifier les volumes produits, puis consommés pour les différents usages de l'eau ;
- de déterminer la valeur patrimoniale des équipements des services publics d'eau et d'assainissement.



Pour ce faire, l'Office de l'Eau aura recours à différentes prestations de services pour mettre à jour des études existantes, comme le Schéma départemental mixte Eau et Assainissement (SDMEA) prévu à la disposition n°14 du SDAGE 2016-2021, ou entreprendre des études spécifiques, pour caractériser la valeur patrimoniale des équipements.

2.2.5 VEILLE CELLULE SÉCHERESSE

Dans le cadre de la cellule de veille sécheresse pilotée par la DEAL, à l'instar des années précédentes, l'Office de l'Eau a assuré la collecte d'informations* auprès des entités gestionnaires des services AEP.

* Les données d'intérêt sont les suivantes : niveaux de production par rapport aux capacités des unités de production d'eau potable, secteurs concernés par des coupures d'eau, nombre approximatif d'abonnés impactés, fréquence et durée des coupures, causes précises des manques d'eau constatés.

L'Office de l'Eau a, par ailleurs, participé aux différentes réunions organisées par la cellule de veille (réunion préparatoire et bilan de l'année 2018).

2.2.6 ETUDE : CARACTÉRISATION DES RELATIONS NAPPES-RIVIÈRE EN BASSE-TERRE

Déclinée en deux volets successifs, cette étude a été initiée en novembre 2015 et s'est achevée fin 2018. Le financement du premier volet a fait l'objet d'une délibération du CA de l'Office de l'eau en date du 27 février 2015 (convention R&D signée le 29 septembre 2015). L'OE971 a délibéré favorablement pour la réalisation du second volet de l'opération le 18 mars 2016 (convention R&D signée le 5 janvier 2017).

Les plans de financement relatifs sont rappelés ci-après :

Partenaires	Montant € HT	Part (en %)
Année 1		
OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE	36 866,36	40
AFB	36 866,36	40
BRGM	18 433,18	20
Total € HT	92 165,90	100
Année 2		
OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE	42 396,31	40
AFB	42 396,31	40
BRGM	21 198,16	20
Total € HT	105 990,78	100

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la DCE, dont l'annexe II indique qu'il faut procéder à une caractérisation détaillée des masses d'eau souterraine, notamment via la réalisation d'un inventaire des systèmes de surface associés. Cet inventaire devra également inclure les écosystèmes terrestres et les masses d'eau de surface auxquelles la masse d'eau souterraine est dynamiquement liée.

Cette caractérisation doit permettre d'estimer les directions et taux d'échanges de l'eau entre la masse d'eau souterraine et les systèmes de surface associés. Elle devra apporter des données suffisantes pour calculer le taux moyen annuel à long terme de la recharge totale.

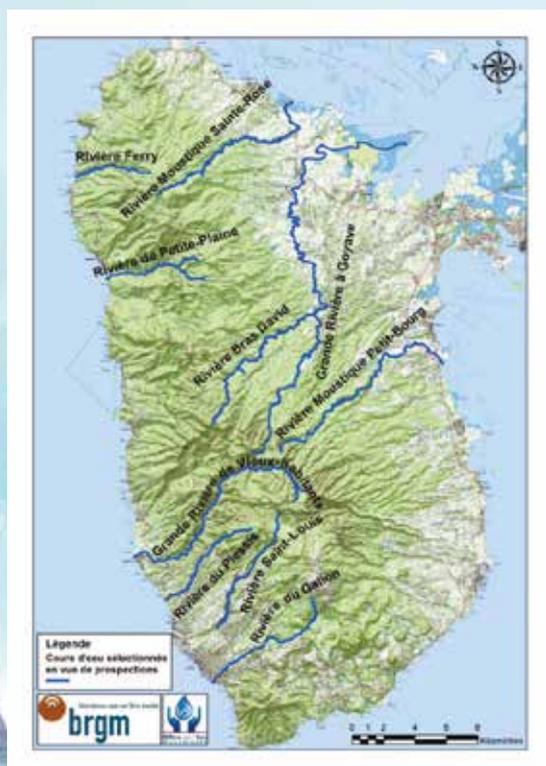
Par ailleurs, l'existence de transferts d'eau est un des facteurs pouvant influencer la qualité des eaux de surface et inversement. Or, la procédure d'évaluation du bon état chimique d'une masse d'eau souterraine (Annexe III de la circulaire DEVL1227826C relative à l'arrêté du 17 décembre 2008) implique de comprendre les mécanismes d'altération de l'état chimique et/ou écologique des eaux de surface résultant d'un transfert de polluant depuis la masse d'eau souterraine.

L'action répond de surcroît aux attentes opérationnelles de l'Office de l'Eau Guadeloupe et services d'Etat gestionnaires des ressources en eaux souterraines et superficielles et responsables des autorisations de prélèvement et de la réalisation d'études d'impacts sur les ouvrages ainsi que sur le milieu naturel.

Les grands objectifs de cette étude visaient à :

- étudier les relations existantes ou non entre les masses d'eau superficielles et souterraines de la Basse-Terre ;
- quantifier, dans la mesure du possible, la contribution des eaux de nappes au soutien d'étiage des rivières à fort enjeux (DCE et AEP), et inversement ;
- proposer des recommandations permettant d'optimiser la gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines actuellement exploitées ;
- améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique complexe de la Basse-Terre.

Le rapport d'expertise du volet 1 a été rendu en décembre 2016. Celui du volet 2 doit faire l'objet d'une restitution courant 2019.



Cartographie des 10 cours d'eau ayant fait l'objet de prospections hydrogéologiques et de mesures :

- 1) Zone d'intérêt sur la rivière Saint-Louis ;
- 2) Zone d'intérêt sur la rivière du Galion.



RECENSEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

Le Schéma directeur mixte eau et assainissement (SDMEA) de 2011 fait état d'un total de 400 stations d'épuration de moins de 2000 EH en Guadeloupe.

Suite à deux campagnes de recensement en 2014 et 2015/2016, 200 stations ont été localisées et visitées par un prestataire externe.

Les maîtres d'ouvrage des 77 stations présentant un dysfonctionnement caractérisé lors de ces visites (arrêt, rejet direct dans le milieu naturel ou départ de boues) ont reçu un courrier de l'Office de l'Eau les alertant sur le risque de salubrité publique et d'atteinte au milieu naturel engendré par leur installation et leur demandant de prendre des dispositions pour faire cesser le dysfonctionnement.

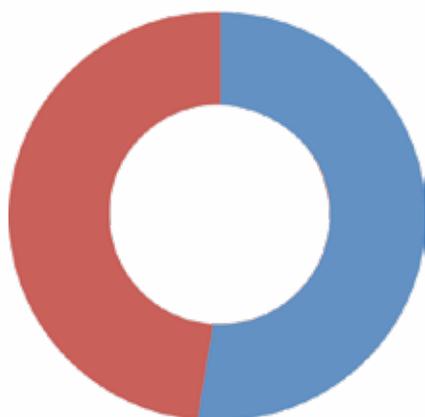
Compte tenu du faible retour d'informations (5%), l'Office de l'Eau a relancé en régie en avril 2018 une nouvelle campagne de visites des stations précédemment identifiées et notamment les 77 ouvrages non conformes pour en connaître l'évolution.

Le tableau suivant présente un bilan des visites réalisées en 2018.

Nb stations à visiter	Nb stations visitées	Nb stations en fonctionnement	Nb stations à l'arrêt	Nb pollution avérée du milieu naturel
200	84	36	48	23

Il confirme que de trop nombreuses stations sont toujours à l'arrêt faute d'exploitation et/ou de réhabilitation sérieuse et portent atteinte au milieu naturel dans 27 % des cas.

Sur les 48 stations à l'arrêt, 23 stations sont suivies par un exploitant public ou privé. Mais en général, les maîtres d'ouvrage font face à un problème de financement et ne peuvent envisager ni de réparations majeures ni de réhabilitation sur l'ouvrage, d'où les arrêts constatés.



■ Stations à l'arrêt sans exploitant
 ■ Stations à l'arrêt avec exploitant

L'Office de l'Eau propose alors son appui technique et/ou son appui financier à ces maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, pour mise en conformité des stations présentant encore à ce jour un dysfonctionnement. En 2018, cinq maîtres d'ouvrage ont souhaité un appui technique et un appui financier, deux uniquement un appui technique et trois uniquement un appui financier.



Aérateur HS à Gourbeyre



Station non accessible à Bouillante



Départ de boues à Baie Mahault



Déversement d'eaux usées sur le sol à Capesterre Belle Eau



Station envahie par la forêt à Anse Bertrand



Amas de graisses en entrée de station au Lamentin

2.3.2

AUTO SURVEILLANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

L'autosurveillance des systèmes de traitement des eaux usées de plus de 2000 EH a débuté en 2014 et s'est poursuivie en 2015 et 2016.

Après un temps d'arrêt pour cause de vacance de poste en assainissement, un marché de consultation est lancé en décembre 2018 pour le contrôle de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement (station et réseau de collecte associé) sur 2019 et 2020.

Dans le tableau suivant, sont présentées les 18 stations qui seront auditées, leur capacité en EH ainsi que leur maître d'ouvrage et exploitant.

Maitre d'ouvrage	Nom de la STEU	Capacité	
CCMG	Folle-Anse (Grand-Bourg)	2 500	Karuker'ò
	Anse-Bertrand	2 000	RENOC
	Montauban (Le Gosier)	15 000	Régie du SIAEAG
	Sainte Claire (Goyave)	5 500	Régie du SIAEAG
SIAEAG	Guénette (Le Moule)	12 500	RENOC
	Morne-à-l'Eau	8 000	RENOC
	Saint-Jean (Petit-Bourg)	9 500	Régie du SIAEAG
	Lalanne (Port-Louis)	7 000	RENOC
	Ffrench (Sainte-Anne)	12 500	Régie du SIAEAG
CAPEX	Saint-François	15 000	Régie du SIAEAG
	Pointe-à-Donne (Jarry)	45 000	Eau d'Excellence
CANBT	Trioncelle (Baie-Mahault)	18 000	Eau d'Excellence
	Blachon (Lamentin)	4 000	Karuker'ò
CA GSC	Sainte Rose bourg	3 000	Régie de Sainte Rose
	Pères-Blancs (Baillif)	18 000	Régie GSC
	Bouillante	2 000	CGSP
	Capesterre Belle-Eau	16 000	Régie GSC
	Robin (Trois-Rivières)	2 500	Régie de Trois Rivières

Au cours des audits précédents, les non-conformités constatées étaient principalement dues à des difficultés d'exploitation. La mission à venir permettra de faire le point sur les éventuelles améliorations apportées entre-temps.

2.3.3

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : APPUI TECHNIQUE :

En 2018, deux demandes d'appui technique ont donné lieu à la signature d'une convention entre l'Office de l'Eau et des maîtres d'ouvrage.

Thème	Demandeur
Appui technique dans le domaine de l'assainissement (Folle-Anse et Domblière)	Communauté de communes de Marie-Galante
Appui technique pour la réhabilitation de la mini-station du complexe WTC de Jarry	Chambre de commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe

2.3.4

INSTRUCTION TECHNIQUE POUR DES AIDES FINANCIÈRES

Trois demandes de subvention relatives à l'assainissement ont été déposées et ont reçu un avis favorable en 2018.

Thème	Demandeur
Suppression de deux stations hors-service de 50 EH, mise en place de deux postes de relevage et raccordement au réseau eaux usées collectif En attente du début des travaux	Association syndicale libre de Bel-Air Desrozières (Petit Bourg)
Suppression d'une station collective défailante de 112 EH et à terme d'une station privée de 400 EH, mise en place de trois postes de relevage et raccordement au réseau eaux usées collectif En attente du début des travaux	Régie des eaux de Trois-Rivières
Renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sur les quais Lefebvre, Foulon, Lesseps et Perrinon à Pointe-à-Pitre Les travaux sont terminés, en attente du rapport final d'exécution pour versement du solde	CAP Excellence

2.3.5

APPEL À PROJET ASSAINISSEMENT 2018

Lancé en juin 2018 en complément des demandes de subventions « classiques » du PPI, un appel à projet de réhabilitation de stations incitait les maîtres d'ouvrage publics et privés à réhabiliter les stations de moins de 2000 EH sujettes à des dysfonctionnements majeurs en utilisant une filière économe en énergie.

Un seul candidat a répondu à cet appel à projet et son projet n'a pas reçu d'avis favorable.

Dans le même temps, un appel à projet relatif au traitement des sous-produits d'épuration a été lancé : aucun candidat n'a répondu à cet appel à projet.

Le choix du calendrier peu propice à une mobilisation des maîtres d'ouvrages (vacances scolaires) explique l'absence de réponses. Des appels à projet seront relancés au deuxième trimestre 2019.

2.3.6

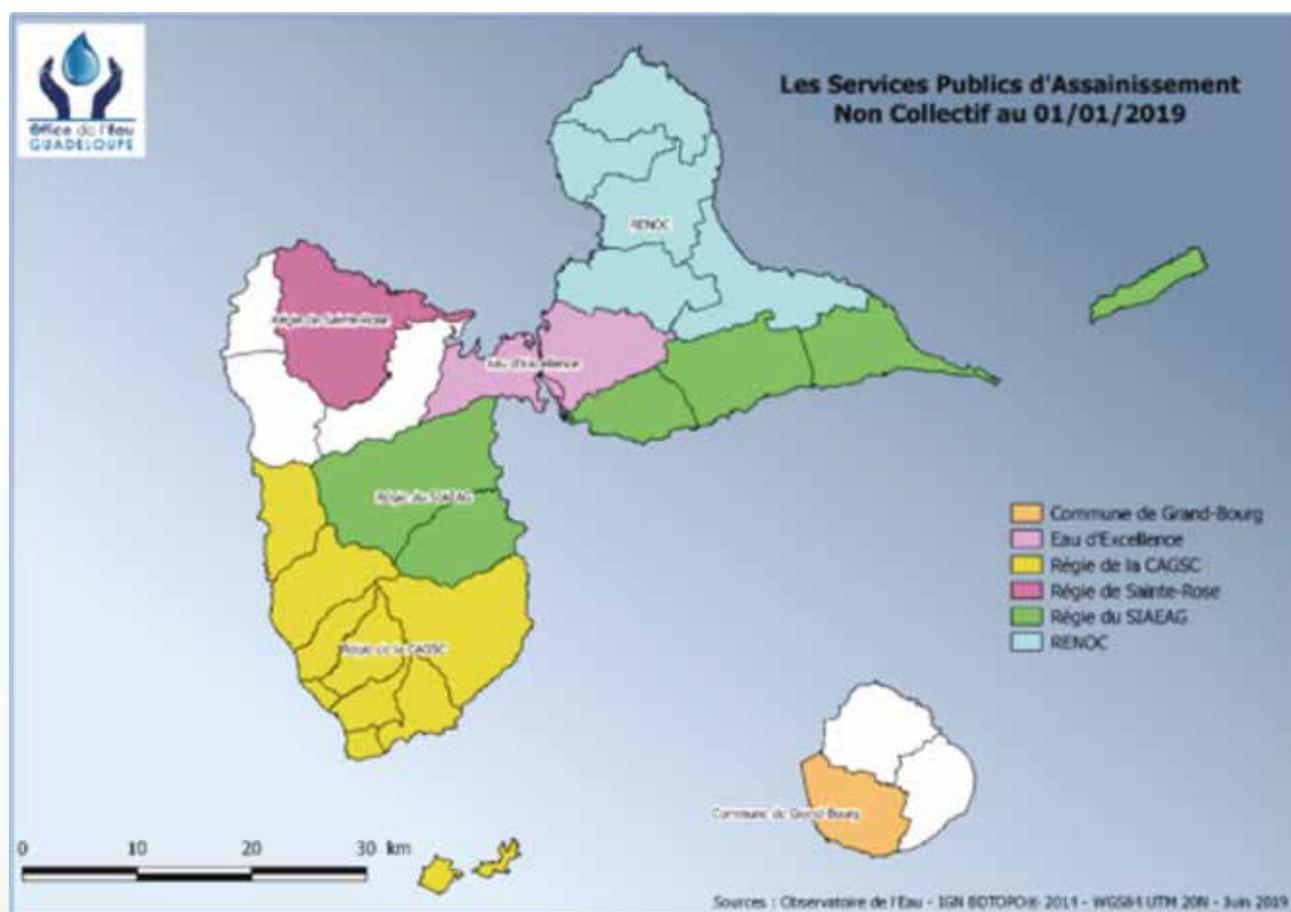
ANIMATION DES CMANC

La Cellule de mutualisation de l'assainissement non-collectif (CMANC) a été mise en place en 2012.

Des réunions de la CMANC se sont régulièrement tenues en 2018 pour notamment organiser les premières Assises de l'ANC dans les Antilles et tirer un bilan de ces Assises.

La possibilité d'organiser les prochaines Assises de l'ANC en Guadeloupe en 2020 est à l'étude.

Sur proposition de l'Office, des réunions de travail se sont également tenues pour la mise en place de documents uniques dans les SPANC (règlements de service et bordereaux de demandes de contrôle) pour l'harmonisation du service apporté aux usagers en Guadeloupe.



2.3.7

ASSISES DE L'ANC MARTINIQUE

Depuis 15 ans, les Assises nationales de l'assainissement non-collectif sont devenues l'une des plus importantes manifestations professionnelles françaises dédiées aux collectivités locales et à leurs partenaires sur des questions à la fois techniques, réglementaires et méthodologiques.

Cette année, les premières Assises Antilles-Guyane de l'ANC se sont tenues en Martinique au palais des congrès de Madiana à Schoelcher les 27 et 28 juin 2018.



A l'occasion de cette manifestation, les Offices de l'Eau des trois départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane ont présenté un état des lieux des Services publics de l'assainissement non-collectif (SPANC) mais aussi du contexte local et des acteurs qui gravitent autour de ces services.

Environ 300 participants venus de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de l'Hexagone ont assisté à cette manifestation. 29 stands d'exposition ont été animés notamment par des entreprises locales et nationales.

Sur deux journées, des conférences plénières ou des ateliers ont permis d'aborder des thématiques diverses : Les élus et l'ANC ; Responsabilités et obligations des professionnels en ANC ; Les usagers et l'ANC (information, droits et devoirs) ...

Les retours des participants sont très positifs : la qualité du programme, des intervenants, des échanges et des contacts qui se sont noués a été très appréciée.

Les dépenses d'organisation de ces Assises se sont élevées à 171 500 euros TTC, les trois Offices de l'Eau ayant participé à hauteur de 60.000 euros TTC (dont 10.000 euros TTC pour l'établissement de la Guadeloupe).

2.3.8

ACTIONS D'INFORMATION

L'expertise de l'Office est reconnue.

Ses avis sont sollicités par les SPANC ou la DEAL sur les dossiers d'ANC (pour la construction de l'école de Vieux-Fort, la construction d'une station de lavage de véhicules à Gourbeyre et à Saint Claude, et la construction d'une tuerie de volailles à Gourbeyre...

Une convention a été signée avec l'ARS pour échanger des informations relatives aux stations de moins de 2000 EH et postes de relevage.

Cet échange de données permet, d'une part, à l'Office de l'Eau de compléter la liste des 400 stations comptabilisées au SDMEA et, d'autre part, à la section lutte anti-vectorielle de l'ARS de localiser plus efficacement de potentiels gîtes larvaires.

Enfin, l'Office est également sollicité sur des demandes d'informations techniques et de brochures sur l'eau, l'ANC et l'assainissement par la médiation, des particuliers, des régies, des architectes...

Une plaquette « Stop aux lingettes » a été éditée en 2018 et vise à sensibiliser le grand public sur les dégâts causés aux réseaux de collecte et aux systèmes de traitement par les lingettes et autres déchets solides jetés dans les toilettes par les ménages. En effet, ces déchets peuvent être à l'origine de bouchons dans les réseaux de collecte, de colmatages de pompes de relevage et d'arrêt des systèmes de traitement.

Un autocollant sur le même thème a également été diffusé aux mairies de la Guadeloupe pour affichage dans les toilettes publiques.



2.4

DES ETUDES ET DU SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de sa mission d'étude et de suivi des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau a poursuivi la mise en œuvre de l'acquisition de connaissances techniques.

Ce volet présente les actions mises en œuvre dans le domaine des milieux aquatiques en 2018.

2.4.1

LES RÉSEAUX DCE

La Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Cette échéance est désormais reportée à 2021.

Les objectifs environnementaux imposés par cette DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.

Afin d'évaluer les effets des mesures mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau.

Différents types de réseau sont pour cela mis en place :

- réseau de référence : permet la définition du bon état,
- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en risque de non-atteinte des

objectifs environnementaux (RNAOE).

Au besoin, ces réseaux peuvent être complétés par un réseau complémentaire dont le suivi est généralement calqué sur celui des réseaux obligatoires.

Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

2.4.1.1

La surveillance des cours d'eau

Dans la continuité du suivi mené en 2017, la surveillance des cours d'eau a été menée en 2018 sur un total de 36 stations, dont :

- 20 stations appartenant au RCS
- 15 stations RCO
- 1 station complémentaire (Ravine des Coudes à Morne-à-l'Eau)

Le type d'analyses menées sur chacune de ces stations dépend du réseau d'appartenance. En particulier, sur les stations du RCO,

En synthèse et de manière globale, les matrices suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- L'eau (brute et filtrée)
- L'hydrobiologie (poissons, crustacés, invertébrés et diatomées)

Le suivi mené d'août 2014 à juillet 2015 sur les 13 stations du réseau de référence a été repris, l'objectif étant de recueillir sur trois années consécutives des données physico-chimiques, chimiques, hydrobiologiques et hydromorphologiques afin de valider le statut de référence des 13 stations étudiées.



Figure 1 : Eléments prélevés sur les stations suivies en 2018

Les résultats d'analyse de l'année sont en cours de livraison.
A terme, ils seront intégrés dans la base de données Aquatic, et valorisés dans un rapport de synthèse.

24.1.2 Les eaux souterraines

Chaque année, la qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage.

Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.

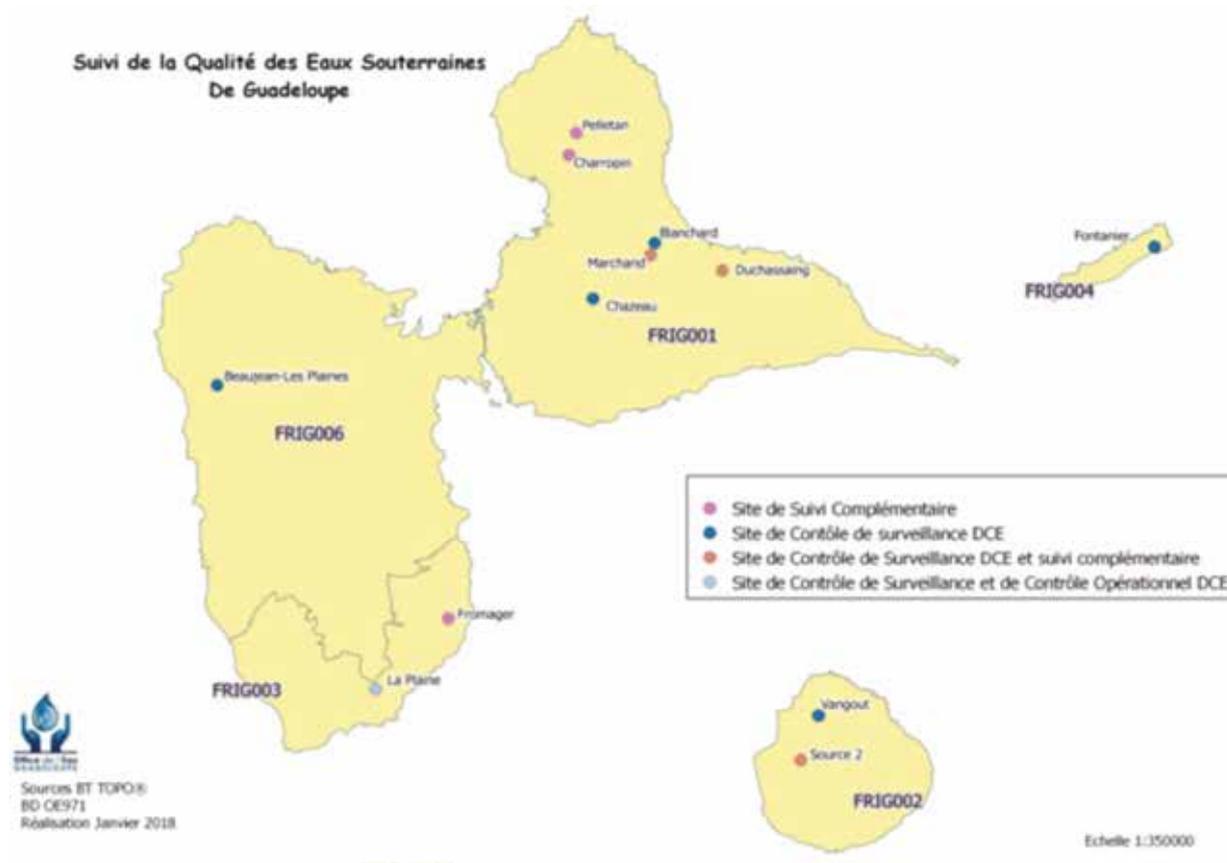


Figure 2 : Points de surveillance du réseau de masses d'eau souterraine

Afin d'améliorer la qualité de la surveillance, la liste des micropolluants a fait l'objet, en 2016, d'une actualisation qui tient compte des molécules peu ou pas détectées lors des campagnes précédentes et, a contrario, des molécules nouvellement détectées lors de la campagne photographique de 2014 et de la campagne de carême de 2015 (ex : chlorate, naphthalène...).

Par ailleurs, en 2017, le RCS a été complété de deux stations : une dans le sud Basse-Terre (Fromager), et une autre à Marie-Galante (Etang-Noir).

C'est donc un total de treize stations qui a été suivi en 2017.

Les résultats du suivi ainsi mené en 2017 ont été livrés en septembre 2018.

Les points marquants de ce rapport sont les suivants :

- Présence de pesticides sur l'ensemble des masses d'eau suivies sauf sur La Désirade, avec notamment des polluants historiques sur le sud Basse-Terre (chlordécone et dérivés, HCH bêta), et des herbicides sur la Grande-Terre ;
- Problématique d'intrusion saline sur le forage de Charropin (Petit-Canal)
- Présence de bisphénol A dans les masses d'eau souterraine de Grande-Terre et de La Désirade.

En 2018, le suivi qualitatif des masses d'eau souterraine a été mené sur la base du suivi précédent, avec un complément analytique sur trois des stations, conformément aux prescriptions de l'arrêté établissant le programme de surveillance. Les résultats de ce suivi seront livrés au 4^e trimestre 2019.

Les informations collectées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe et également sur le portail national www.ades.eaufrance.fr.

A partir de 2013, la surveillance des 18 sites du littoral (surveillance et référence) menée jusqu'alors par la DEAL, a été confiée à l'Office de l'eau Guadeloupe. Selon les années, ce suivi porte sur tout ou partie des paramètres suivants :

- le phytoplancton,
- la physico-chimie,
- le benthos récifal,
- les herbiers,
- l'hydromorphologie
- la chimie.

Depuis 2016, le besoin de renforcer et de consolider les données disponibles sur les eaux côtières afin d'établir, à terme, des grilles de qualités spécifiques aux masses d'eau des Antilles, a conduit l'Office de l'Eau à mettre en place, concernant le phytoplancton et la physico-chimie, un suivi bimestriel sur quinze points d'eau et un autre, mensuel sur un minimum de trois stations. De plus, les techniques nouvellement utilisées, depuis 2016 pour l'analyse du phytoplancton (HPLC, cytométrie en flux...), font désormais partie de la routine.

Par ailleurs, les protocoles de suivi des récifs coralliens et herbiers revus en 2016 ont été optimisés l'année suivante et stabilisés en 2018.

Enfin, la première surveillance chimique des eaux côtières du district, menée en juin 2016 par le biais des échantillonneurs intégratifs passifs (EIP), a révélé un très faible niveau de contamination des eaux côtières du bassin.

Afin de valider ces informations, une 2e campagne a été menée en octobre 2017.

Les derniers résultats ainsi obtenus de cette 2e campagne ont été restitués lors d'un comité de pilotage en novembre 2018.

Une 3e campagne s'est ensuite déroulée en novembre 2018.

Ainsi, c'est l'ensemble des paramètres qui a fait l'objet d'un suivi depuis 2016, selon des protocoles, fréquences et techniques en amélioration constante.

Les résultats du suivi des eaux côtières mené en 2017 ont été livrés au 3e trimestre 2018 et montrent :

- un état globalement moyen des récifs coralliens,
- un état globalement bon des herbiers
- un très faible niveau de contamination des eaux du district par les micropolluants, conformément aux premiers résultats obtenus en 2016.

Il faut cependant noter que la mise en œuvre de ce suivi en période d'hivernage (2017) se traduit par la détection d'un plus grand nombre de contaminants, mais à des concentrations plus faibles que celles retrouvées pendant le carême (en-dessous de la limite de quantification).

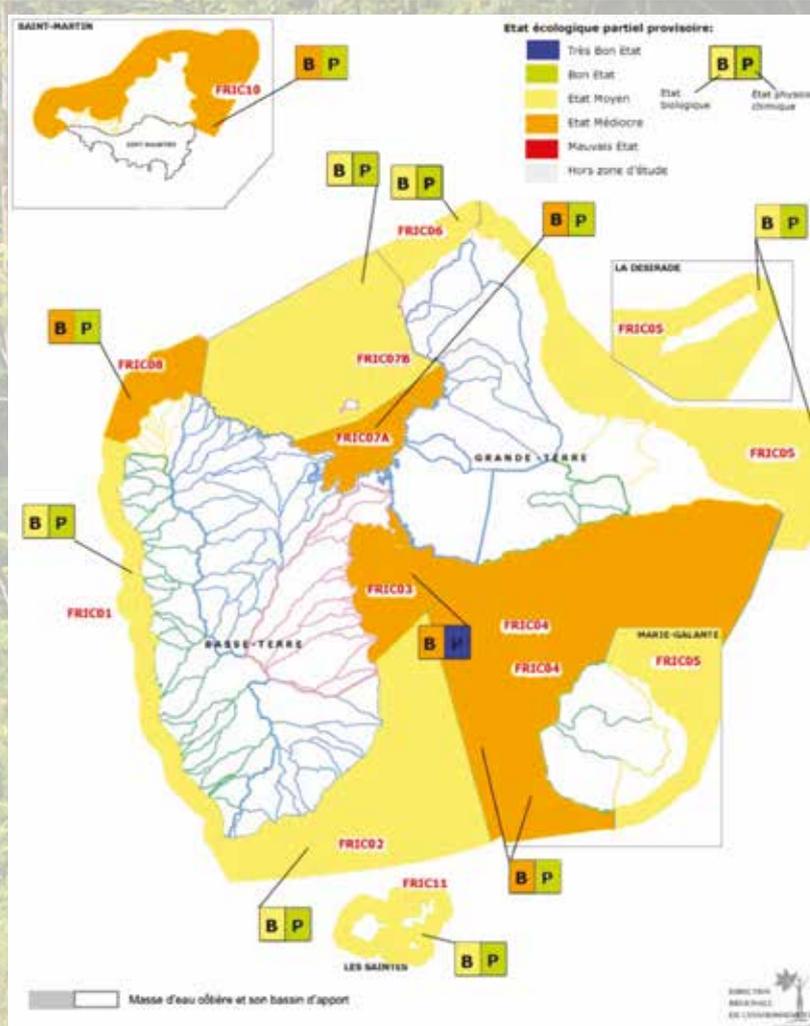


Figure 3 : Etat écologique partiel des masses d'eaux côtières du district de Guadeloupe — année 2017. L'état écologique présenté est une agrégation des résultats des analyses physico-chimiques, des coraux et des herbiers.

24.14 Le plan d'eau de Gaschet (PORT-LOUIS)

Depuis 2016, la retenue d'eau de Gachet fait partie des masses d'eau à suivre au titre de la Directive-cadre sur l'eau. Le suivi qui a débuté en 2017 sur cette retenue s'est donc poursuivi en 2018, avec l'analyse des paramètres suivants :

- **eau** : six prélèvements annuels,
- **phytoplancton** : six prélèvements annuels,
- **sédiments** : un prélèvement annuel,
- **biote** : un prélèvement annuel.

Le rapport sur l'état général du plan d'eau a été livré en août 2018.

Il fait état d'une masse d'eau dégradée.

La présence de zinc, de cuivre et de mercure y a été observée.

Des teneurs élevées en métaux dans l'eau et les sédiments sont également à noter, sans qu'il ne soit possible à ce stade de déterminer si elles proviennent d'une pollution spécifique ou d'une présence naturelle. Enfin, une pollution importante par la chlordécone a été retrouvée dans le biote.

En complément du suivi réglementaire, une convention a été conclue entre l'OE971 et l'IRSTEA sur la période 2017-2019, afin d'étudier l'applicabilité de l'Indice Phytoplancton LACustre (IPLAC) aux plans d'eau des Antilles.

Les résultats préliminaires semblent indiquer une adéquation de l'indice à la masse d'eau de Gachet, cependant cette conclusion repose sur le rapport annuel afférent livré au 4^{ème} semestre 2018.

Enfin, il est à noter un envahissement progressif de la retenue par la jacinthe d'eau, ce qui a empêché, aux derniers prélèvements de l'année, de se tenir à l'emplacement habituel prévu.



Figure 4 : invasion de jacinthe d'eau à l'emplacement du prélèvement habituel

2.4.2

ETUDES DE CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2017, l'Office de l'Eau Guadeloupe a contribué à la réalisation de plusieurs études de connaissance des milieux aquatiques.

2.4.2.1

Information sur la continuité écologique

Le protocole ICE (Informations sur la continuité écologique) vise à définir la classe de franchissabilité des poissons au niveau d'un obstacle donné, à partir des caractéristiques physiques et hydrauliques de l'ouvrage en lien avec les capacités de franchissement des espèces ou groupes d'espèces. In fine, l'entrave des obstacles à la nécessaire libre circulation de ces espèces sera ainsi évaluée, ce qui permettra à terme la mise en œuvre de mesures permettant la continuité écologique.

Une adaptation particulière de ce protocole doit être réalisée dans les départements et collectivités d'outre-mer sur les poissons mais également sur les macrocrustacés. De ce fait, les bureaux d'études ECOGEA et OCEA Consult, ont été mandatés par l'Office de l'Eau Martinique (coordonnateur du groupement de commande pour l'ensemble des offices) pour réaliser les annexes outre-mer de ce protocole.

Une version provisoire du rapport d'étude initialement prévu pour juin 2014, a été livré en septembre 2016. Ce document définit les groupes d'espèces au regard de leur capacité de franchissement et/ou définition de voies de passage adaptées. Un comité de

pilotage consécutif s'est tenu le même mois. Un deuxième comité de pilotage permettra la mise à jour du guide de mise en œuvre du protocole ICE dans les outre-mer.

Quelques chiffres :

- 3 campagnes de prélèvements pour les eaux souterraines (une en saison sèche, deux en saison des pluies) à l'échelle de 12 mois
- 2 campagnes de prélèvements pour les eaux superficielles
- 14 points d'eau en rivière prélevés
- 9 sources et 7 ouvrages prélevés pour les eaux souterraines

Etude plans d'eau

Dans le cadre de sa mission d'étude et de suivi des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau s'intéresse à la qualité de la masse d'eau du site de Gaschet. Dans l'optique de mieux comprendre ces écosystèmes une étude ciblant plusieurs types de plan d'eau a été entreprise en 2018. Quatre plans d'eau sont étudiés :

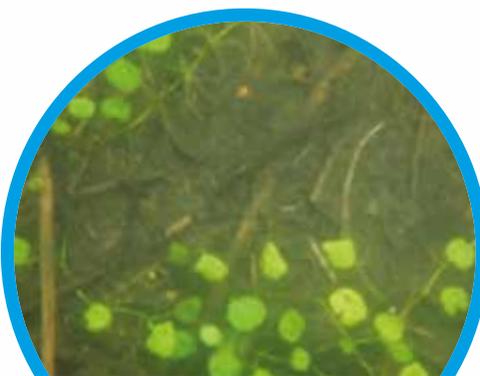
- **Le Grand-Etang** situé sur le territoire du Parc national de Guadeloupe (PNG) dans la commune de Capesterre Belle-Eau : site patrimonial guadeloupéen par excellence, il permettrait de caractériser les éléments de qualité d'un plan d'eau préservé. Suivi en 2004 puis en 2012 par le PNG, il semble important en 2017-2018 de poursuivre le suivi du site en prenant en compte les critères analysés dans le cadre des suivis relatifs à la Directive-cadre sur l'eau.
- **La retenue de Létaye** sis Au Moule, d'une superficie de 18,2 Ha : cette retenue pourra être comparée à la masse d'eau de Gaschet
- **L'étang Zombis**, situé à Capesterre Belle-Eau d'une superficie de 1,2 ha
- **L'étang Mitan** sis à Deshaies, lors de l'organisation de la Journée mondiale des zones humides en 2016. Un constat avait été fait par plusieurs usagers du site de l'appauvrissement de la diversité du milieu aquatique. Des investigations complémentaires ont donc été envisagées dans le but d'évaluer la qualité de cet étang.

Six campagnes de terrain sont prévues entre juin 2018 et mai 2019. Plusieurs compartiments des écosystèmes seront prospectés.





Prélèvement d'invertébrés dans les sédiments et à l'épuiette au Grand-Etang



Analyses de la Flore du Grand Etang



Prélèvement de faune à la nasse à la retenue de Letaye



Prélèvements d'eau à l'étang Mitan

Les premiers comptes rendus terrain ont été livrés, les rapports complets seront livrés en 2019.

24.2.2 Etudes Diatomées en aval des Stations d'Épuration

L'analyse des diatomées, en aval des stations de traitement des eaux usées (STEU), répond à un triple objectif pour l'Office de l'Eau :

- Evaluer l'impact des STEU sur le milieu. En effet, les analyses physico-chimiques décrivent la charge polluante relarguée par les STEU. Néanmoins l'impact de cette charge sur l'écosystème est complexe à évaluer en milieux intertropicaux.
- Préparation d'un appui technique aux collectivités chargées de mettre en place un suivi hydrobiologique en aval de leurs STEU. La convention OE971-DEAL 2016-2017 prévoit notamment la mise à disposition d'un cahier des charges à destination des collectivités à ce sujet. La présente prestation permet d'éprouver les

méthodologies proposées.

- Acquisition de données de connaissance pour l'OE971 et amélioration de la robustesse de l'outil IDA-2.

Une campagne de prélèvement a ciblé l'amont et l'aval de cinq stations courant octobre 2018. Des analyses d'eau accompagnent les prélèvements de diatomées.

DESHAIES	Deshaies Bas-Vent
DESHAIES	Deshaies Fort-Royal
PETIT-BOURG	Petit-Bourg Nouvelle STEU du Bourg
GOURBEYRE	Gourbeyre Bisdary Ancienne STEU Communale
GOURBEYRE	Gourbeyre Bisdary SEMSAMAR
CAPESTERRE	Capesterre Morne d'Or
GOYAVE	Goyave Nouvelle STEU Sainte-Claire



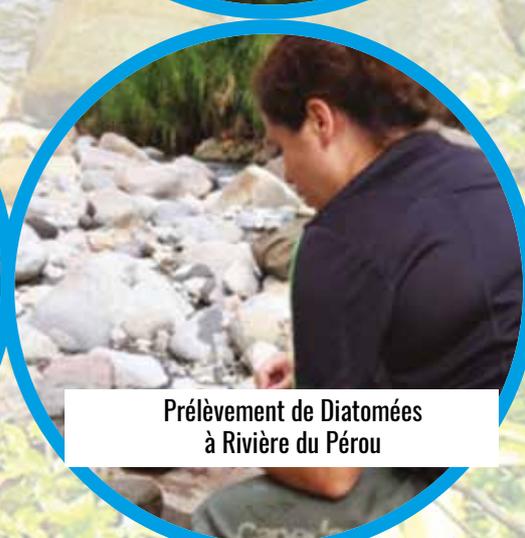
Mesures in situ à Deshaies en aval de la STEP de Bas-Vent



Prélèvements d'eau en amont de la STEP de Deshaies Bas-Vent



Prélèvement en amont de la STEP de Gourbeyre Semsamar



Prélèvement de Diatomées à Rivière du Pérou

Des comptes rendus de terrain ont été livrés en 2018. Un rapport final sera livré fin 2019.

Optimisation du suivi des polluants dans la matière vivante (biote)

La Directive-cadre sur l'eau impose le suivi des micropolluants dans la matière vivante (biote). Depuis 2010, l'OE971 réalise des prélèvements de poissons et de crustacés à cet effet.

Dans le cadre du stage de master 2 Ecologie-Ecosystèmes tropicaux naturels et exploités (Université des Antilles) de Mme Soana Montout (15/01 au 23/06/2018), un bilan de l'ensemble des suivis menés à ce titre a été entrepris. Celui-ci a donné lieu à un important travail de traitement des données existantes.

La forte hétérogénéité des sites suivis, des espèces prélevées et des micropolluants analysés, complique considérablement les analyses statistiques envisageables.

Néanmoins, une rétrospective a pu être réalisée, fournissant les représentations suivantes pour chaque année de suivi.



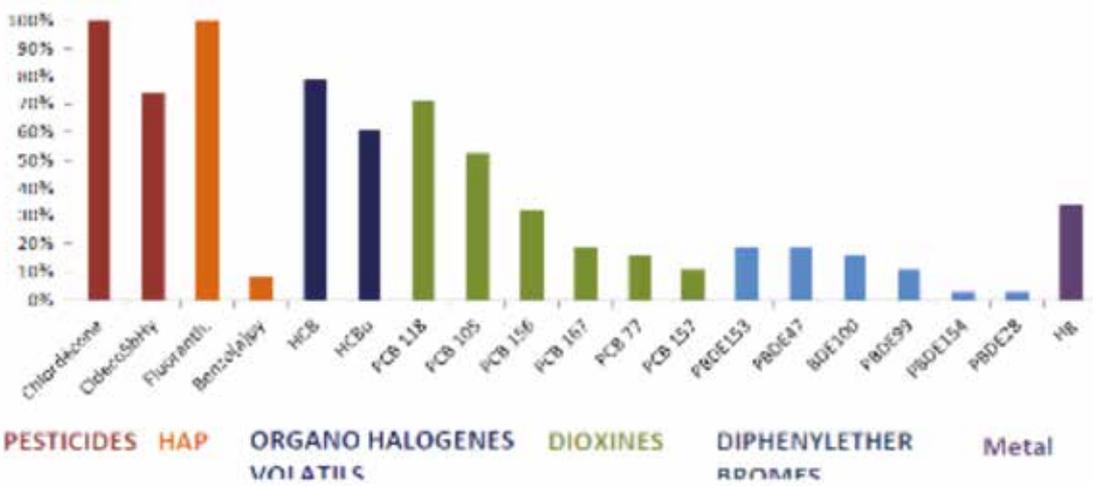


Figure 9: Fréquence de détection des micropolluants dans le biote 2017

Les difficultés d'interprétation des résultats conduisent à suggérer une amélioration du protocole de collecte des données sur le biote dans l'objectif de répondre aux exigences de la DCE. Néanmoins, l'acquisition d'informations sur la contamination des espèces par des substances utilisées localement demeure un enjeu d'importance pour le bassin.

2423 Evaluation de la qualité des données de suivi dans la matrice sédiment dans les rivières de Guadeloupe

De même que sur le biote, le suivi de la contamination par les micropolluants est imposé sur les sédiments. Ces analyses sont donc menées depuis 2010, et ce en dépit de disparités dans la disponibilité du substrat dans les rivières du bassin. Dans ce contexte, et dans une optique de mise en adéquation de nos pratiques avec la réalité de nos milieux, une stagiaire, élève en dernière année de l'École nationale supérieure de géologie de l'Université de Lorraine, a effectué, dans le cadre d'un stage de dix semaines (18 juin au 1er septembre 2018), une analyse des données sédiments de l'OE971. Cette étape lui a ensuite permis de produire des recommandations synthétisées dans le poster suivant.

Evaluation de la qualité des données de suivi dans la matrice sédiment

Fréquence de présence des éléments relevés en 2011 et 2016 sur toutes les stations alors suivies

Éléments: Cu, Pb, Zn, Ni, Cr, Mn, Fe, Al, Ti, Ag, Sb, Cd, Hg, As, Ba, Ca, Co, Cs, Mo, Se, Sn, Ni, Pb, Fe, Mn, Al, Ti, Ag, Sb

Grandimétrie des prélèvements sédiments de 2010 à 2013*

Proportions d'analyse des sédiments:

- Si l'état des sédiments à rechercher ne change pas et que l'on veut se limiter, privilégier toutes les matrices une fois par an pour avoir un véritable suivi.
- Chercher à récupérer les fractions sédimentaires les plus fines (F0-F2), pertinentes pour les analyses en termes de substances adsorbées (pesticides ou les métaux lourds) et de présence de métaux. Plus la quantité de fraction fine est importante, plus la LOQ baisse et plus on va détecter de substances.
- Dans le cadre de la DCE, avant des prélèvements de sédiments, effectuer les points GPS des stations au moins, ou limiter des prises à sédiments ou prélèvements des TSS sur zones des crues et les analyser suite à une érosion.
- Si on n'a pas plus de résultats, alors on pourra décider que la matrice sédimentaire n'est pas pertinente au vu de la qualité des eaux de Guadeloupe.

Schéma de protocole de suivi sédimentaire proposé, optimisé.

Document développé après discussion avec C. Doucet de l'Université de Lorraine et de l'INRAE, basé sur les données de l'ANR-18-CE0015-0001 et de P. Andrieu et L. Pouchon de l'INRAE Guadeloupe.

C. Doucet, 2018

2.4.3

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La troisième édition de l'événement a été organisée à Grand-Bourg à Marie-Galante. Grâce à des partenaires impliqués, deux jours ont été dédiés aux zones humides :

- le vendredi 2 février 2018 à l'habitation Roussel-Trianon avec les scolaires ;
- le samedi 3 février 2018 à Folle-Anse avec le grand public.



Le 2 février, l'Office de l'Eau, le Conseil départemental, la Communauté des communes de Marie-Galante, la Ville de Grand-Bourg, l'association Ecolambda, le scientifique Félix Lurel et le Conservatoire du Littoral ont accueilli deux classes de l'école Marie-Antoinette Cellon de Grand-Bourg, pour une marche à la découverte des mares et de la mangrove des abords de l'habitation Roussel-Trianon.





**SAMEDI
03 FÉV**

9H00
RENDEZ-VOUS AU CENTRE
DE TRANSFERT DE DÉCHETS DE FOLLE-ANSE
Intervenants: CDMC

9H15
PRÉSENTATION DU CENTRE DE
DÉCHETS DE FOLLE-ANSE
Intervenants: CDMC

9H30
PRÉSENTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES
Intervenants: CDMC / Nantaise des Eaux Services

09H
VISITE FAUNE ET FLORE DU MARAIS DE FOLLE-ANSE
*Intervenants: ECOLAMBIKA /
Félix LUYE, Docteur en écologie insulaire botanique tropicale*

10H30
ARRIVÉE AU CARBET
EXPOSITION ZONES HUMIDES
INTERVENTION GRAND PORT CARAÏBE (15min)
INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL (15min)
TOUR DE TABLE DES ACTEURS
*Intervenants: Conseil Départemental / Office de l'Eau / Conservatoire du Littoral / Guacokéupat
Port Caraïbe / Association Ecolombika / ONF*

ÉCHANGES SUR LES ACTIONS DU PLAN DE GESTION DE FOLLE-ANSE
COLLATION

POUR LE 03 FÉVRIER, L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE JUSQU'AU 31 JANVIER 12H
sur la page facebook ou au 0590 80 93 78. Prévoir chaussures de recharge

Menné ti Ban a zot !

Le vendredi 3 février, les mêmes partenaires, renforcés du Syvade, de la Nantaise des Eaux Services, de l'ONF et du Grand Port Caraïbes ont permis à 29 personnes de découvrir la flore et la faune de Folle-Anse et ses nombreuses activités.

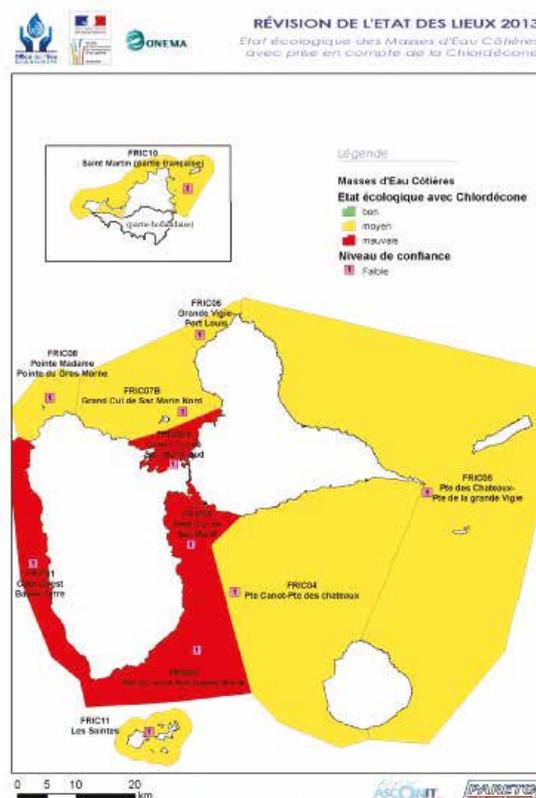
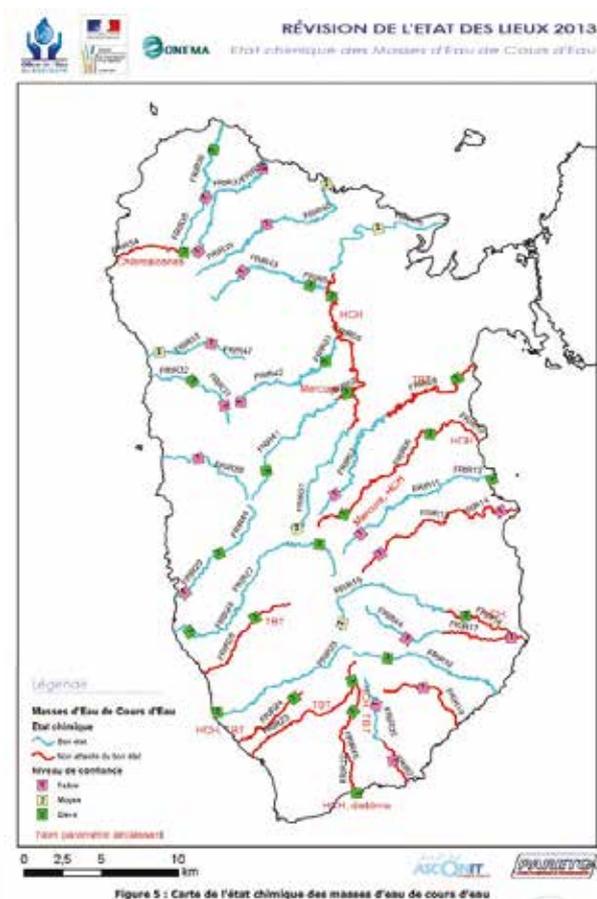
2.4.4

ETAT DES LIEUX

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, le SDAGE est mis en place pour la période 2016-2021. L'actualisation de ce schéma pour la période 2022-2027 implique au préalable la réalisation d'un état des lieux, mené conformément à l'article R212-3 du Code de l'Environnement.

L'Office de l'Eau est en charge du pilotage de cette étude qui consiste à mettre à jour l'état des lieux mené en 2013. Ce dernier avait conclu les éléments suivants :

- 14 cours d'eau sur 47 évalués étaient en bon état,
- aucune masse d'eau littorale sur 11 n'était en bon état,
- 5 masses d'eau souterraines sur 6 étaient en bon état.



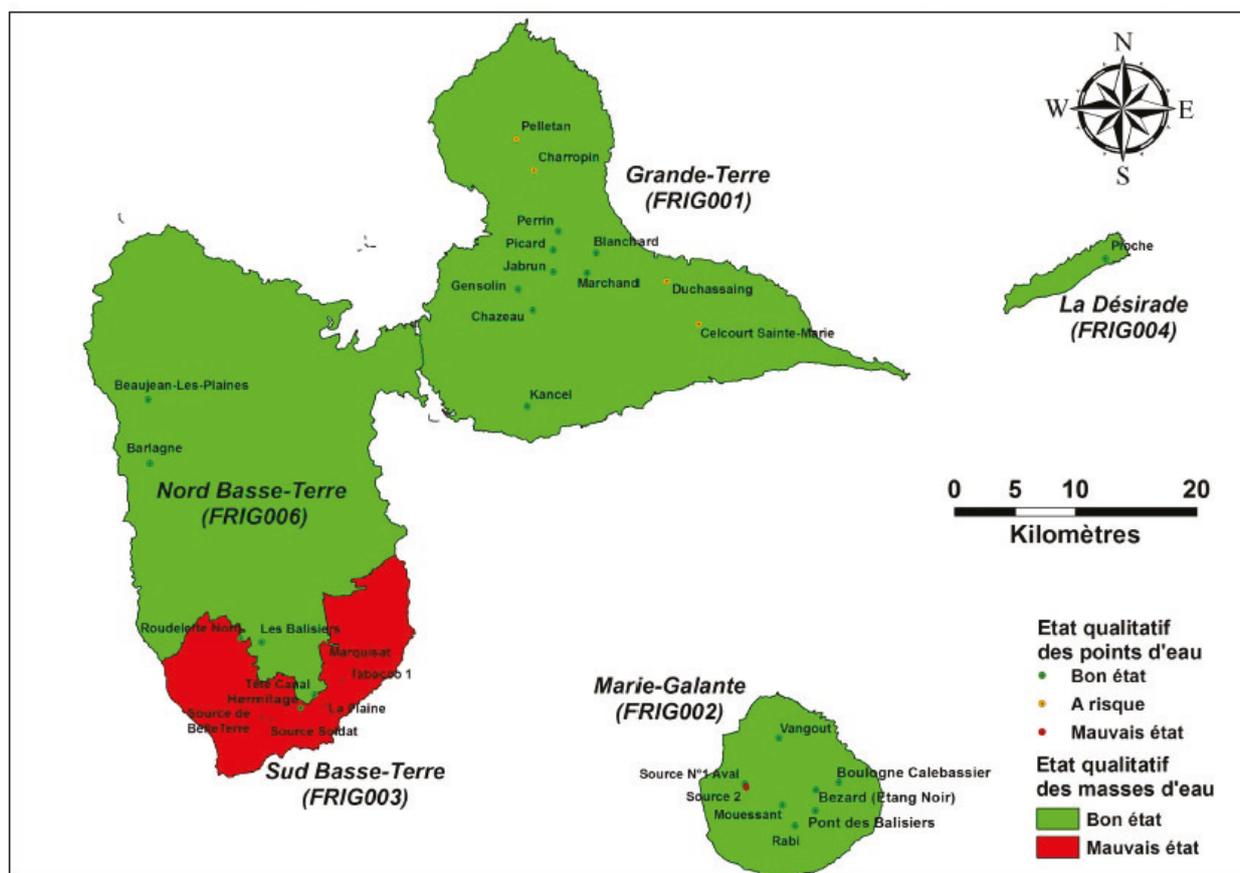


Illustration 16 : Carte de l'état qualitatif des points d'eau et masses d'eau souterraine évalué dans le cadre de la révision de l'état des lieux 2013

La Révision de l'état du district hydrographique englobe la Guadeloupe et Saint-Martin.

En effet, l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour SDAGE comprend les deux territoires.

Des échanges avec la Collectivité de Saint-Martin sont en cours pour mener à bien les travaux.

2.4.4.1 Contenu de la Révision de l'état 2019:

Le contenu de l'étude est le suivant :

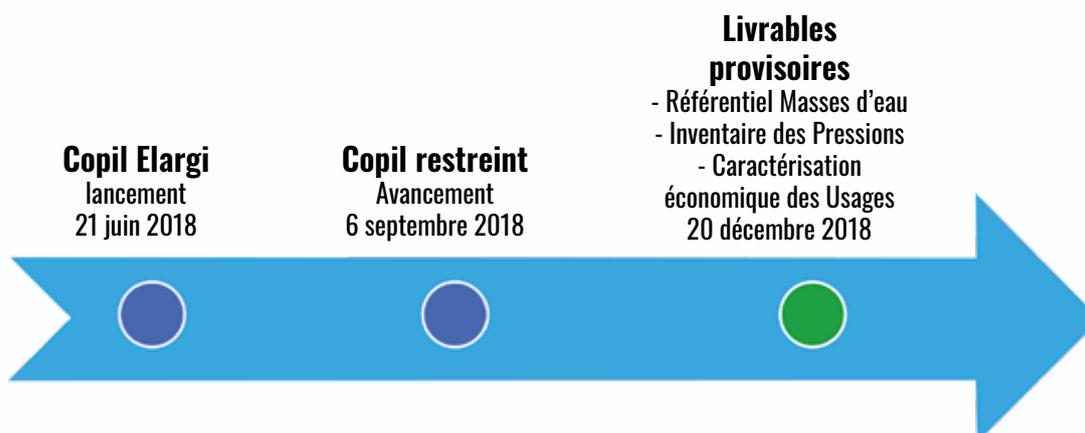
- une analyse des caractéristiques du bassin, qui comprend
 - La mise à jour du référentiel masses d'eau. Dans le cadre de cette étude sera produite une note présentant un argumentaire relatif à l'intégration de nouvelles masses d'eau au référentiel existant. Les masses d'eau de Grande-Terre et Marie-Galante non suivies jusqu'ici, ainsi que les stations des masses d'eaux côtières du réseau de référence sont au cœur de cette étude.
 - L'évaluation de l'état des masses d'eau : les états écologiques et chimique des masses d'eau seront déterminés.
- une analyse des impacts des activités humaines sur l'état des eaux qui comprend :
 - l'inventaire des pollutions ou pressions ayant un impact sur les masses d'eau,
 - la caractérisation économique des activités ou usages liés à l'utilisation de l'eau : dans le cadre de cette étude sera produite une note présentant un argumentaire relatif à l'intégration de nouvelles masses d'eau au référentiel existant.

2.4.4.2 Les instances de suivi de ce projet

Le projet est piloté par deux comités de pilotage (COPIL) :

- **COPIL élargi** : composé de la commission planification eau du CEB ainsi que de nombreux partenaires institutionnels, la DAAF, l'IFREMER, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie, le Comité du tourisme des Iles de la Guadeloupe,
- **COPIL restreint** composé de la DEAL et des prestataires de l'étude : Créocéan, IREED, SCE et le BRGM

Le déroulement de l'étude en 2018 est le suivant :



L'ensemble du projet nécessite une phase importante de collecte de données produites par les partenaires. Cette phase a débuté en mars 2018 et se poursuit encore.

Une autre partie des données produites par l'Office de l'Eau est en cours de structuration.

Les analyses relatives au référentiel des masses d'eau sont en cours.

L'évaluation de l'état des masses d'eau est en cours.

L'actualisation de l'état des lieux permettra à terme d'évaluer l'efficacité des mesures de protection ou restauration déjà en place, de déterminer les besoins du bassin relatifs aux milieux aquatiques, et d'orienter ainsi l'élaboration du prochain SDAGE.

2.5

LES CHIFFRES CLÉS



Le document « Chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe », traduit la volonté des acteurs du territoire d'apporter une information fiable, transparente et accessible sur l'état de ces secteurs. Cette information vise, d'une part, à sensibiliser les usagers sur les principaux enjeux de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe et, d'autre part, à évaluer l'efficacité des politiques publiques sur ces secteurs, notamment à l'attention des décideurs et des usagers.

Ce condensé de chiffres commentés constitue un rapport ayant vocation à être publié chaque année.

Son contenu s'appuie sur les données réglementaires produites annuellement par les services d'eau et d'assainissement (RAD, RPQS), ainsi que les informations produites ou détenues par les différents partenaires impliqués (diagnostics techniques, consommation et répartition des financements publics...).

Ce document est réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, (DEAL, ARS, Préfecture), du Conseil régional, du Conseil départemental, de l'Office de l'Eau qui s'est formalisé par la signature d'une convention prévoyant les contributions de chacun.

L'Office de l'Eau a particulièrement apporté les éléments techniques relatifs à la facturation de l'eau potable et de l'assainissement, aux volumes d'eau prélevés.

D'un point de vue financier, l'OE971 a également assuré la publication du document.

Une restitution au public a eu lieu le 16 janvier 2019 à l'Espace Régional du Raizet aux ABYMES.

Lien de téléchargement : <http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/chiffres-cles-de-leau-et-de-l-assainissement-de-la-guadeloupe>

En BREF

Eau potable :

En 2016 : 73,1 millions de m³ (Mm³) sont produits pour les besoins de l'Alimentation en Eau Potable (AEP*).
-26,4 Mm³ d'eau sont consommés ce qui représente une consommation moyenne de 182 litres / jour / habitant.
-46,7 Mm³ sont perdus, soit une augmentation de 6,9 % depuis 2014.

En 2017 : La taux de conformité bactériologique vis-à-vis des limites de qualité (normes à respecter strictement) et de la référence de qualité (seuil indicatif) est de 98,7 %.

3 prélèvements ont révélé une non-conformité à la chlordécone, ce qui a conduit à une limitation de consommation. Le respect des limites de qualité pour la turbidité est de 95 % et le respect de la référence de qualité pour l'aluminium est de 88,6%.

Assainissement :

En 2017 : 70% des 27 stations de traitement des eaux usées (STEU) > 1500 EH* ne sont pas conformes à la réglementation. Cela représente 72 % des effluents traités.

2.6

ETUDES DIVERSES

Au-delà de ces études dans lesquelles l'Office s'investit en tant que pilote, les agents apportent leurs compétences dans divers autres dossiers, tels que :

- L'étude jacinthe sur le plan d'eau de Gaschet : l'envahissement de la retenue par la jacinthe d'eau donne lieu à une étude menée par le Conseil départemental sur la mise en place d'un plan de gestion de l'espèce exotique envahissante ;
- Le Conseil maritime ultra-marin du Bassin Antilles (CMUBA) qui vise à élaborer un document stratégique relatif au milieu maritime antillais ;
- La gestion de la problématique de pollution portuaire aux Antilles, pour laquelle l'Office a effectué quelques prélèvements d'eau ;
- Le projet de recherche et de développement FUSEAU coordonné par l'IRSTEA et l'AFB et piloté localement par l'Université des Antilles, ayant pour objet l'établissement d'une stratégie d'utilisation d'outils fonciers au service de la protection des milieux aquatiques
- L'étude GUAD'3E du Parc National de Guadeloupe (PNG) qui s'intéresse à la gestion des espèces exotiques envahissantes de la faune aquatique
- L'étude PROTEGER du PNG, qui utilise les techniques de génie végétal pour protéger la biodiversité des milieux aquatiques et les populations des aléas climatiques.
- La gestion des cours d'eau et canaux menée par la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
- La gestion post-exploitation de la décharge de Gédéon
- Les divers plans de gestion des milieux aquatiques.

DU SUIVI DES MOYENS INFORMATIQUES

Le suivi des moyens informatiques de l'Office est assuré en interne par un agent qui est adjoint technique.

L'Office a par ailleurs des contrats de maintenance avec des prestataires :

- Pour son parc informatique ;
- Et pour ses copieurs.

Pour ce qui est de la Comptabilité, l'Office s'appuie sur le service informatique du Conseil Départemental pour l'utilisation du logiciel ASTRE.

Les activités de l'Assistant Fonctionnel Support et Services Informatiques consiste à :

- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Assurer la gestion du parc informatique et téléphonique ;
- Faire fonctionner les différents périphériques ;
- Maintenir en conditions opérationnelles les serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels ;
- Garantir le bon fonctionnement du réseau et de la sécurité informatique ;
- Mettre en place les outils les plus performants et les plus fiables pour traiter et valoriser la production cartographique des données localisées ;
- Suivre les achats informatiques ;
- Assurer la veille technologique des solutions utilisées ;
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Réaliser une intervention de premier niveau et plus ;
- Réaliser des interventions à distance et sur site par le biais d'outils sécurisés ;
- Conseiller pour l'acquisition de matériels, logiciels et l'exploitation des outils ;
- Assurer le suivi et l'exploitation des interventions par les prestataires externes ;
- Etre le référent entre les prestataires et l'Office sur le matériels, les logiciels, et les outils ;
- Tenir l'inventaire du parc informatique de l'Office ;
- Effectuer un premier diagnostic en cas de dysfonctionnements, et trouver des solutions adaptées.



2.7.1

LE SYSTÈME D'INFORMATION

Le Système d'Information (SI) de l'Office de l'Eau est axé principalement sur la collecte, le traitement et la diffusion des données.

Notre système de stockage réseau et de sauvegarde (NAS) assure l'interopérabilité grâce à un système hiérarchique donnant un accès contrôlé aux utilisateurs.

Il est primordial de mettre en avant l'aspect sécuritaire des données en prenant en compte la confidentialité.

L'évolution d'un SI est constante, car il doit s'adapter aux nouvelles plateformes, ainsi qu'à des outils tout aussi différents les uns que les autres, sans compter les contraintes engendrées par les menaces en constante évolution (Virus ; Spyware ; Ransomware ; Malwares ; Piratage) auquel il doit faire face.

Suite à l'audit de 2017, l'Office s'est doté d'une architecture redondante, offrant plus de sécurité et de confort, notamment sur l'exploitation des outils qu'elle possède.

Ce système est basé sur une architecture en cluster, qui prévoit en cas de défaillance matérielle, que l'ensemble des services fournis ne fassent l'objet d'aucune interruption, ce, afin d'éviter des pertes de données, et ainsi pérenniser les temps de traitements.

Le site internet de l'Office bien que vieillissant, a fait l'objet d'une maintenance visant à assurer une continuité des services d'information qu'il peut fournir, à tout un chacun.

En tenant compte de l'évolution des missions de l'Office, il est impératif d'avoir une architecture capable de s'adapter aux nouveaux outils, qu'ils soient internes et externes.

Depuis peu, la dématérialisation fait partie intégrante de ce SI, à cet effet, l'Office s'est doté de moyens lui permettant l'exploitation et le traitement des flux de données qui convergent par des canaux sécurisés.

2.7.2

L'INFORMATIQUE APPLIQUÉE

a. La gestion au quotidien

En vue d'assurer le bon déroulement des réunions téléphoniques et visioconférences, le matériel existant a été modifié afin de satisfaire aux besoins des agents (Système de micro téléphonique amplifié).

Pour la consultation du SDAGE par le public, deux postes ont été mis à disposition, l'un à Gourbeyre, l'autre à Pointe-à-Pitre.

Ces derniers permettaient la consultation d'un portail web dédié.

Ils pourront servir pour d'autres plateformes d'information.

L'architecture téléphonique de l'antenne de POINTE-A-PITRE a été améliorée, par la mise en place d'un commutateur téléphonique, pour une meilleure gestion du standard téléphonique, cette tâche a conduit à une mise aux normes du réseau existant.

Confrontés à une panne internet, durant une semaine et demie, un commutateur téléphonique a dû être installé temporairement permettant d'effectuer les traitements comptables dématérialisés.



b. Le chantier de la dématérialisation

Le chantier de dématérialisation se poursuit, avec néanmoins certains ajustements, qui interviennent notamment avec la signature électronique et les outils connectés.

2.7.3

LA MUTUALISATION DES OUTILS

L'application AROM a bien fonctionné durant cet exercice 2018 en Guadeloupe, néanmoins certains ajustements ont été réalisés en tenant compte de la réglementation qui évolue au fil des années.

S'agissant de la Martinique, il survient toujours un problème de blocage sur leur base de données, plusieurs pistes ont été explorées pour apporter une solution, sans succès.

Un appui technique pourra permettre de trouver une solution au problème.

Il convient aussi de prévoir une possible évolution vers la dernière version du logiciel.

L'Office de l'Eau de Guyane est en pleine refonte de son architecture matérielle qui était obsolète et peu performante.

Au même titre que la Martinique, il pourra être accompagné pour une reprise en main de l'outil.

2.7.4

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

L'ambition du RGPD est de renforcer les droits des personnes et de mieux protéger les données des administrés (nom, prénom, adresse mail, numéro de sécurité sociale, géolocalisation...).

Cet ensemble de textes confère de nouvelles responsabilités à toute entité traitant des données de citoyens européens, comme les entreprises, les associations et bien sûr les collectivités locales.

Dans le cadre de leur plan d'action pour se mettre en conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD), les organismes doivent tenir une documentation interne complète sur leurs traitements de données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les nouvelles obligations légales.

L'Office mettra tout en œuvre pour se conformer à ce règlement.

2.8

DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION

« Conformément à l'article L 213-13 du code de l'environnement, l'Office exerce une mission d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. »

Cette mission transversale est évoquée à travers les différentes thématiques abordées dans le présent rapport d'activité.

Pour l'ensemble du volet Communication, l'Office de l'eau fait appel à des prestataires externes.

Au compte administratif 2018, les charges de communication se décomposent comme suit :

Libellé	Montant (€)
6185 – Participation Colloques Séminaires	4 921,00
6233 – Foires et expositions	3 078,50
6236 – Frais d'impression (affiches, catalogues, imprimés, publications ...)	9 890,69
6238 – Divers (communication, émissions, médias...)	161 053,48
	178 943,67



« Les redevances et les aides des Offices de l'eau constituent ainsi des outils financiers qui ont vocation à mettre en œuvre les objectifs du SDAGE.

Dans ce cadre, les actions de l'office veilleront à prendre en compte les priorités communautaires et nationales de la politique de l'eau, autant qu'elles soient adaptées aux enjeux locaux. »

Le service Interventions de l'Office est composé de 2 agents : 1 ingénieur territorial en charge des aides et subventions et 1 adjoint administratif principal en charge des redevances.

Pour la gestion des redevances, il est fait usage de l'outil AROM, un outil développé avec l'appui des Agences de l'eau dans le cadre d'une mutualisation avec les Offices de l'eau de Guyane et de Martinique.

Les interventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe regroupent principalement 3 domaines :

- les redevances,
- les aides,
- les contrôles.

A cela, il convient d'ajouter, l'élaboration en 2018 du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour la période 2019-2024.

2.9.1

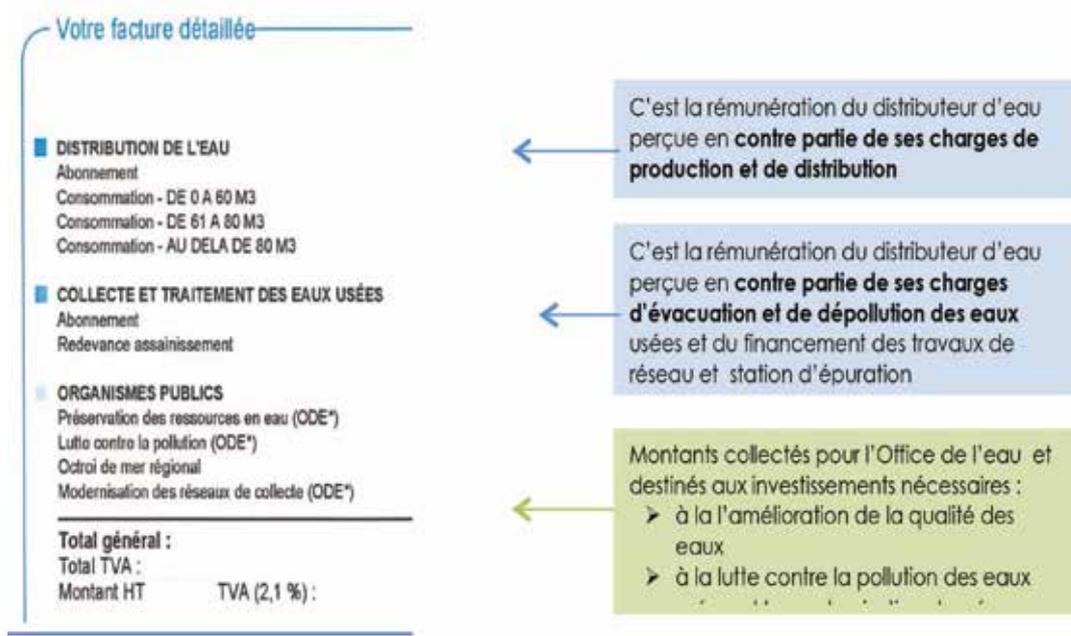
LES REDEVANCES

Les redevances de l'Office de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 - LEMA).

a. Les redevances perçues auprès des usagers via la facture d'eau

Elles sont au nombre de 3 :

- préservation des ressources en eau (redevance prélèvement sur la ressource en eau)
- lutte contre la pollution (redevance pollution domestique)
- modernisation des réseaux de collecte



Chaque élément de la facture d'eau correspond à une étape dans le cycle des services de l'eau (le petit cycle de l'eau).



Chaque année, courant janvier les démarches sont mises en œuvre auprès de l'ensemble des opérateurs et partenaires concernés par ces redevances afin qu'ils restituent les informations sur les volumes prélevés dans les milieux de même que celles relatives aux pollutions générées par l'activité économique .

Les titres de recettes sont par la suite notifiés afin que le recouvrement des recettes soit réalisé en collaboration avec le Payeur départemental.

En 2018, le taux des redevances atteint le plafond de la LEMA

Pour rappel, le Conseil d'administration de l'Office adopte les taux après avis du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (dans la limite d'un plafond défini par la Loi).

NATURE	DÉTAILS	SIGLE	UNITÉ	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance prélevement sur l'eau	Irrigation	RIR	€/m ³	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable (AEP)	RPC	€/m ³	0,04	0,042	0,044	0,046	0,048	0,05
	Autres Activités Économiques	PRI	€/m ³	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	RPD	€/m ³	0,125	0,2	0,275	0,35	0,425	0,5
	Non Domestique	PCI	€/Kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO DCO					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	RCD	€/m ³	0,038	0,0902	0,1424	0,1946	0,2468	0,3
	Non Domestique	PCI	€/m ³	0,075	0,090	0,105	0,120	0,135	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		RDI	€/m ³	Fixée chaque année par la Loi de Finances					

Les taux sont inscrits dans le PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) 2013-2018. Un nouveau PPI est en élaboration, il couvrira la période 2019-2024.

TOTAL DES TITRES ÉMIS

11 982. 329 €

TOTAL DES TITRES ENCAISSÉS

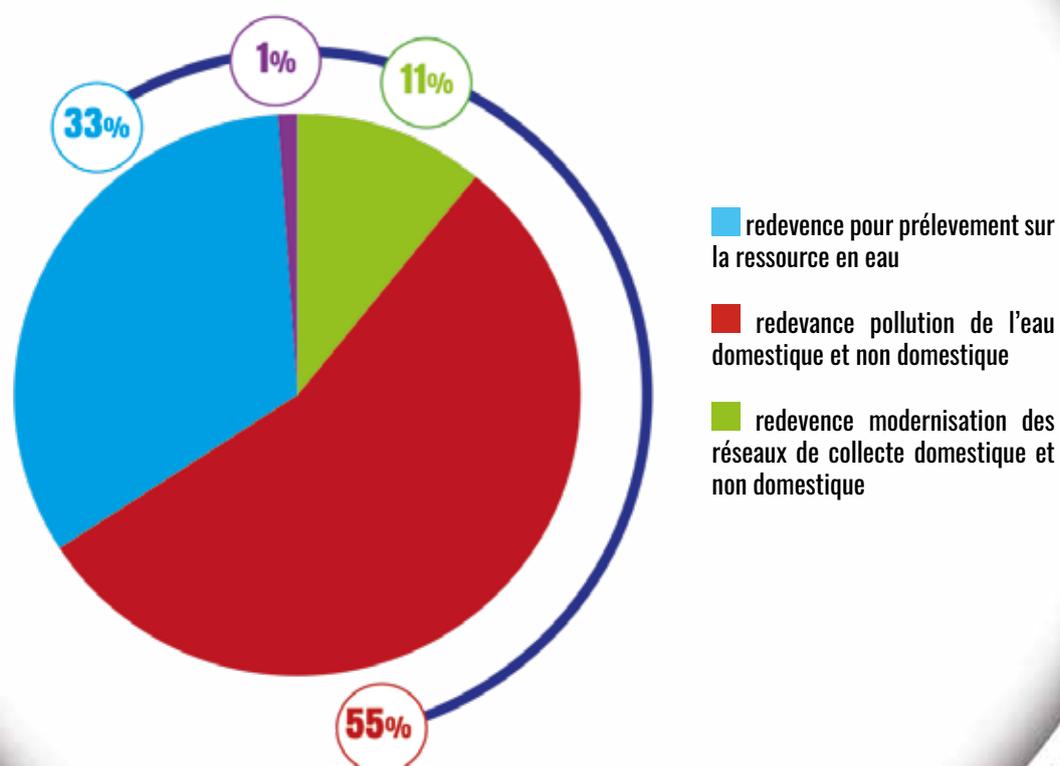
3 966.036 €

* Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe est une assemblée qui regroupe les différents acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de la biodiversité, c'est l'ancien Comité de bassin.



COMPTE	LIBELLÉ	MONTANT TITRÉ	MONTANT ENCAISSÉ	ENCAISSEMENT/TITRÉS (%)
737811	redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3 933 932 €	558 793 €	14 %
7378121	redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	6 567 498 €	2 262 857 €	34 %
737813	redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 312 366 €	1 055 949 €	80 %
7378122	redevance pollution diffuse	168 533 €	88 437 €	52 %
		11 982 329 €	3 966 036 €	33 %

Répartition en % des montants des redevances titrés en 2018



REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU PAR USAGE

La redevance prélèvement sur la ressource s'applique à 3 usages :

USAGE	MONTANT ÉMIS
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	3 818 155 €
IRRIGATION (agriculteurs)	49 038 €
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	66 739 €

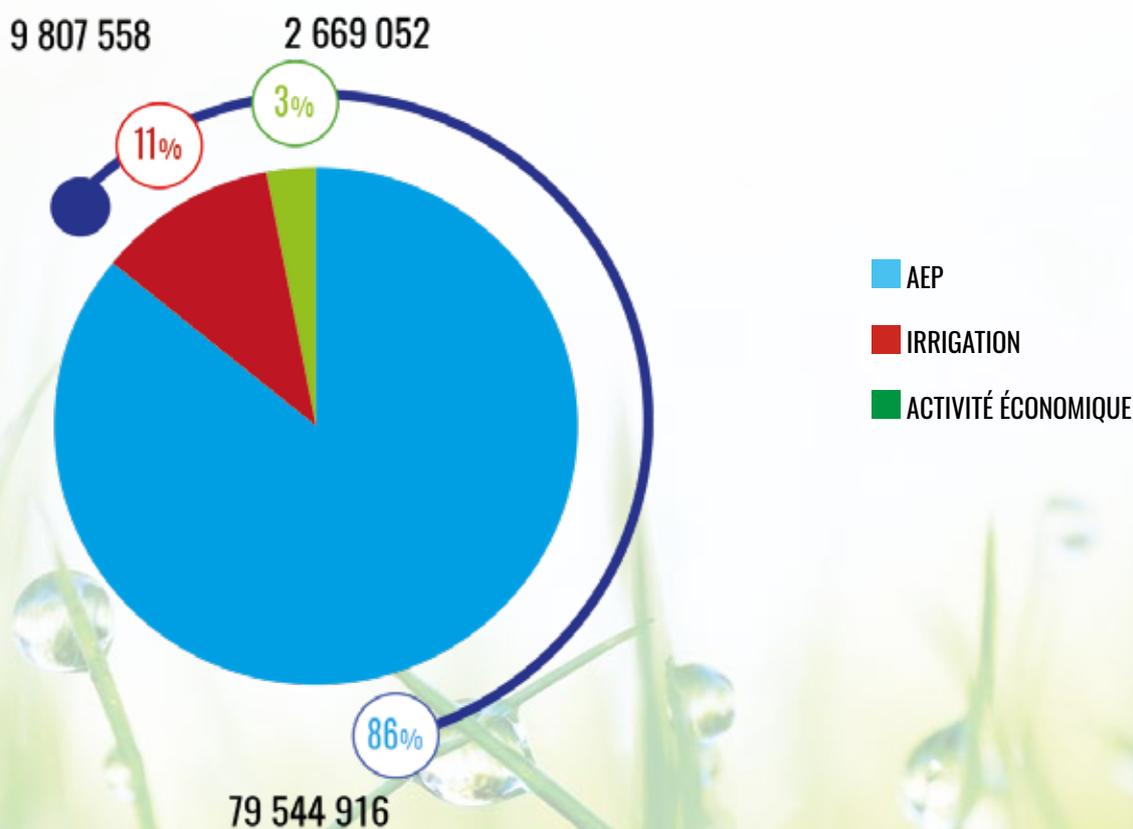
La redevance prélèvement AEP (Adduction en Eau Potable)

Elle est collectée via la facture d'eau des abonnés par les exploitants des services publics de distribution d'eau des communes, des groupements de communes ou de leurs délégués

TOTAL DU VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ EN 2017	92 024 052 m³
--	---------------------------------

USAGE	VOLUME PRÉLEVÉ
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	79 544 916 m ³
IRRIGATION (agriculteurs)	9 807 558 m ³
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	2 669 052 m ³

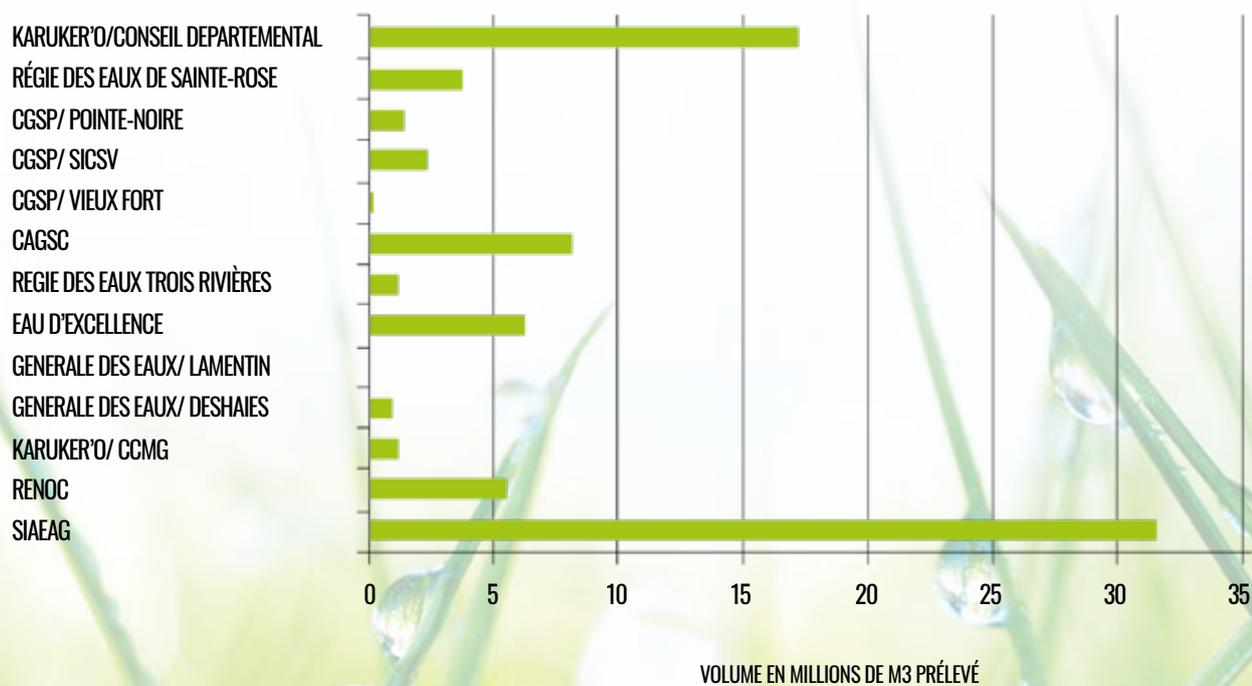
Volume prélevé en 2017 par usage (exprimé en m³)



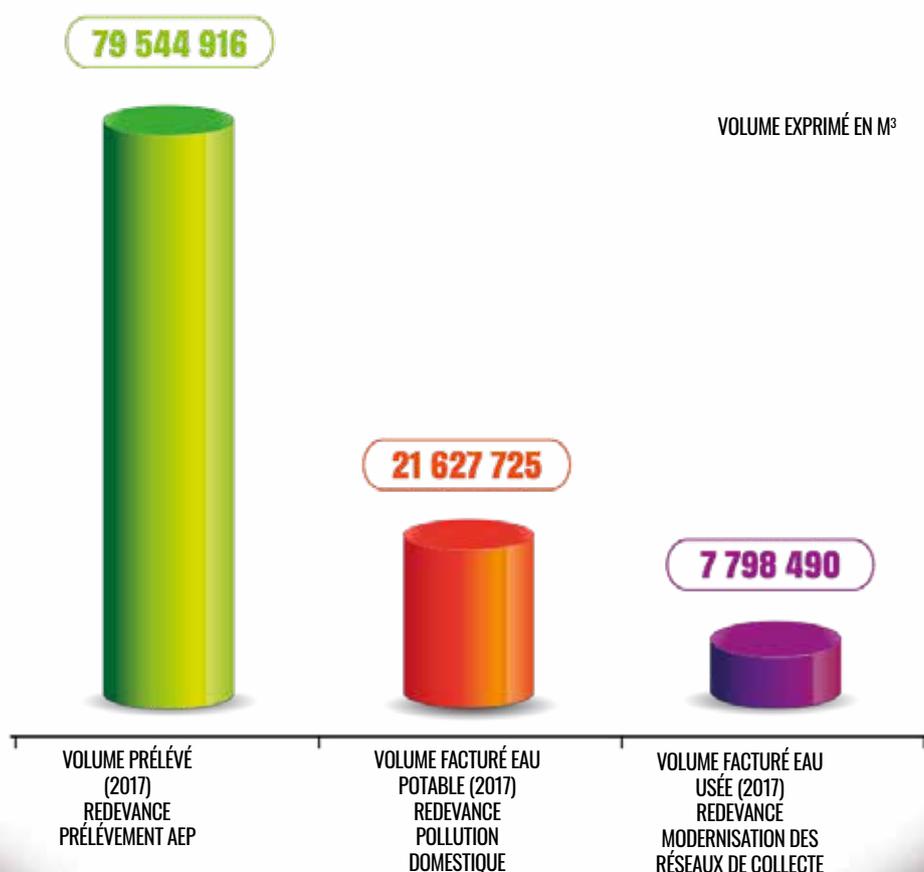
Volume en eau potable prélevé en 2017 par les exploitants

EXPLOITANTS D'EAU POTABLE	VOLUME 2017	PRÉVISIONNEL POUR 2019 ²
SIAEAG	31 504 036	1 575 202 €
SIGF		276 004 €
SMNGT	5 520 078	
CCMG	1 327 361	66 368 €
DESHAIES	918 312	45 916 €
LAMENTIN		0 €
CAP EXCELLENCE	6 227 758	311 388 €
TROIS RIVIERES	1 220 661	61 033 €
CASBT	8 169 281	408 464 €
CGSP VIEUX FORT	157 107	7 855 €
CGSP SISCSV	2 309 626	115 481 €
CGSP POINTE NOIRE	1 315 717	65 786 €
SAINTE ROSE	3 657 048	182 852 €
CONSEIL GENERAL AEP	17 217 931	860 897 €
	79 544 916	3 977 246 €

² Le taux de la redevance prélèvement pour les volumes 2018 est de 0,05 €/m³. Il atteint le taux plafond de la LEMA.



LES VOLUMES PRELEVEMENT, POLLUTION DOMESTIQUE ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE EN 2017



Ces volumes sont des données déclaratives. Ils constituent les assiettes des redevances prélèvement AEP, pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte. Il est à noter que l'Office souhaite mieux évaluer les volumes prélevés dans les milieux sur la base des informations collectées par les différents bureaux d'études et autres.

Estimations pour 2019

REDEVANCE	ASSIETTE	PRÉVISIONNEL 2019
redevance prélèvement	volume prélevé usage eau potable	3 900 000 €
	volume prélevé usage eau irrigation	50 000 €
	volume prélevé usage activités économiques	60 000 €
redevance pollution non domestique	polluant rejeté dans le milieu	100 000 €
redevance pollution domestique	volume facturé eau potable	6 500 000 €
redevance modernisation des réseaux	volume facturé eau usée	1 300 000 €
redevance pollution diffuse	substance toxique dans les produits phytosanitaires	200 000 €
		12 110 000 €

a. Les demandes de subventions

En 2018, **21 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées et étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2013-2018

Tableau N°1 : Nombres de demandes de subventions enregistrés en 2018 par action du PPI 2013-2018

Axes	Actions du PPI 2013-2018	Nombre de demandes
A	3 : Communication - Sensibilisation	5
	5 : Appui technique	8
B	7 : Etudes – Gestion prospective de la ressource en eau : SDAEP	1
C	17 : Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	1
	20 : Amélioration du traitement des Eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles	2
	21 : Améliorer l'Assainissement Non Collectif (ANC) (STEP de 20 à 200 EH)	1
	23 : Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	1
D	24 : Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	1
	27 : Restaurer les milieux aquatiques littoraux	1
Total		21

Total des demandes de subventions éligibles

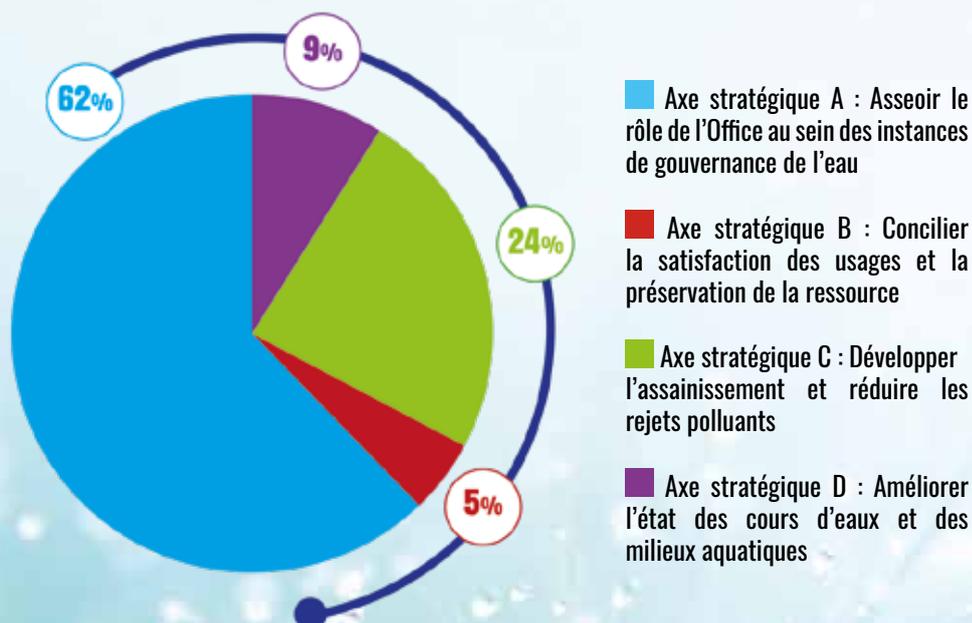


Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en 2018 selon les axes du PPI 2013-2018

Les demandes enregistrées au titre de l'axe stratégique A concernaient essentiellement des opérations de communication-sensibilisation (5) ou entraient dans le cadre de l'Appel à Projet lancé par l'Office de l'Eau pour « la mise en place de système alternatif de stockage de l'eau potable à destination des établissements dits sensibles » (8).

L'axe stratégique C a été sollicité pour deux opérations de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées collectif.

b - Les Aides accordées

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de **16 dossiers au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI)**.

Pour rappel ces dossiers ont été présentés soit :

- à la Commission d'Attribution des Aides (CAA) pour les demandes inférieures à 70 000 euros,
- au Conseil d'Administration pour les demandes supérieures à 70 000 euros.

Tableau N°4 : Nombre de dossiers et montants de subventions selon les axes et les actions du PPI

Actions du PPI 2013-2018	Nombre de dossiers	Montants (euros)	Montant Global par Axe
Action 1 : Connaissance	2	15 000.00 €	37 448 €
Action 3 : Communication - Sensibilisation	5	22 448.00 €	
Action 9 : Mise en place d'une plateforme de stockage	1	300 179.66 €	468 929.66 €
Action 12 : Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP)	1	168 750.00 €	
Action 17 : Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	1	200 000.00 €	400 692.00 €
Action 18 : Réhabilitation des réseaux de collecte des Eaux Usées	1	158 652.00 €	
Action 23 : Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	1	42 040.00 €	
Action 24 : Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	2	16 701.20 €	31 701.20 €
Action 25 : Aménager et préserver la morphologie des cours d'eau	1	5 000.00 €	
Action 27 : Restaurer les milieux aquatiques littoraux	1	10 000.00 €	
TOTAL SUBVENTIONS 2018	16	938 770.86 €	938 770.86 €

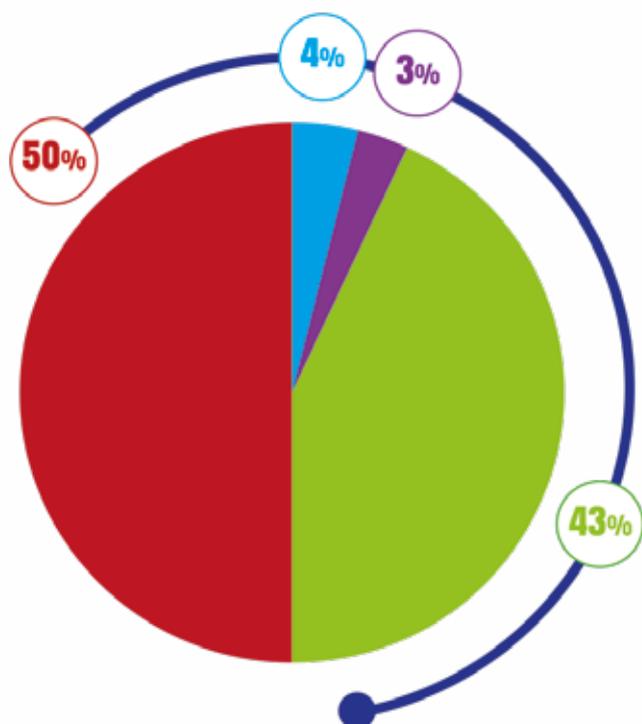
La CAA a accordé 11 subventions pour un montant total de **69 149.20 euros**.

Le Conseil d'Administration a validé 5 demandes de subventions (demandes >70 000 euros) pour un montant total de **869 621,66 euros**.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2018 est de 938 770,86 euros.

Le montant total de subvention attribué au titre de l'exercice 2018 est très en dessous du montant moyen annuel de 3,3 M€. Cette diminution des aides attribuées est liée à une absence de dépôt par les Autorités Organisatrices (EPCI) de « gros dossiers » sur les thématiques Eau et Assainissement en raison de la période de transition entre la finalisation des différents Plans de Secours

Répartition des subventions selon les Axes du PPI



■ Axe stratégique A : «Asseoir le rôle de l'Office au sein des instances de gouvernance de l'eau» : Etudes, Communication, Sensibilisation : 37 448 €

■ Axe stratégique B : «Concilier la satisfaction des usages et la préservation de la ressource»
Protection des captages, réhabilitation des usines de production, renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable : 468 929,66 €

■ Axe stratégique C : «Développer l'assainissement et réduire les rejets polluants» : assainissement collectif et non collectif, mise aux normes des stations d'épurations, réhabilitation des réseaux de collecte : 400 692 €

■ Axe stratégique D : Améliorer l'état des cours d'eaux et des milieux aquatiques : 31 701,20 €

Figure N°2 : Répartition des montants de subventions selon les axes du PPI 2013-2018

Répartition des subventions selon les actions du PPI 2013-2018

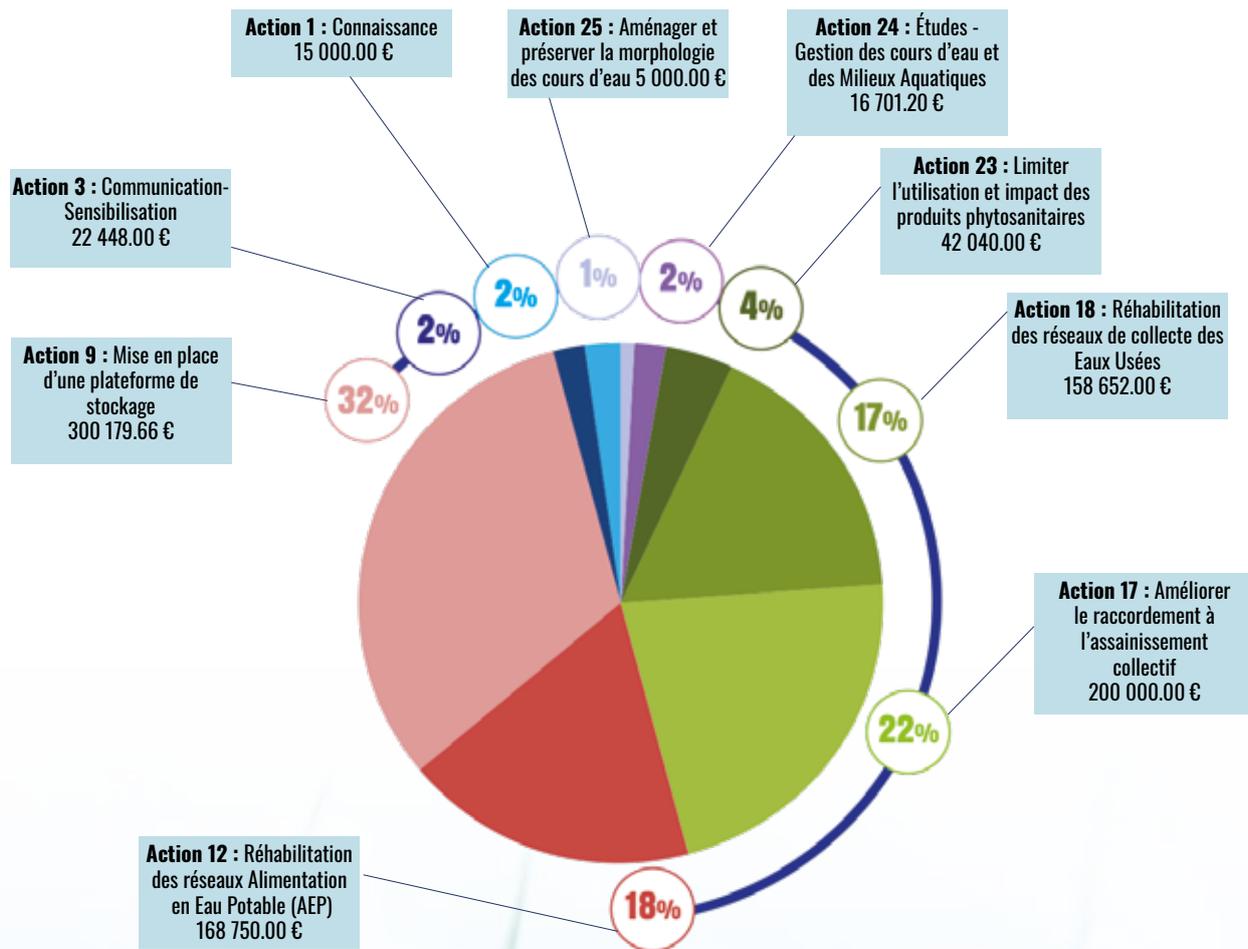


Figure N°3 : Répartition des montants de subventions selon les actions du PPI 2013-2018

Répartition des subventions selon le type de bénéficiaires

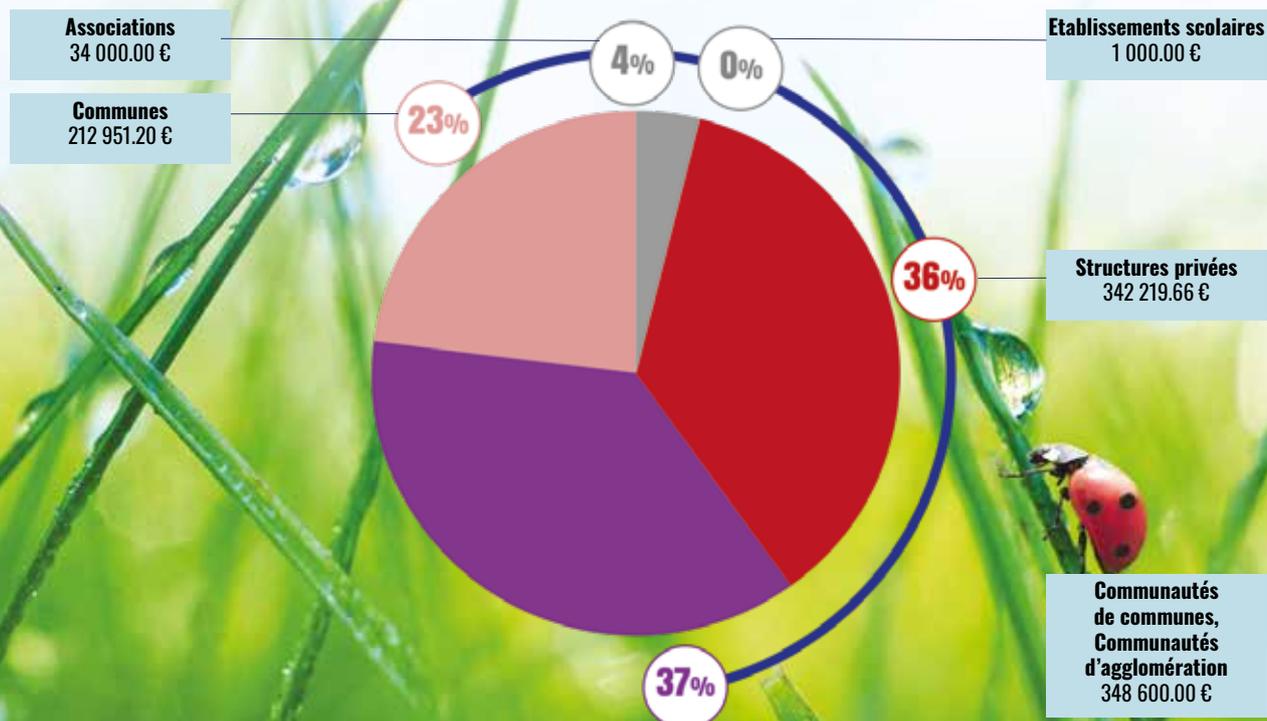


Figure N°4 : Répartition des montants de subventions selon les bénéficiaires

Les aides attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe en 2018 se répartissent entre les porteurs de projets suivants :

- 37% des aides ont été attribuées aux Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes,
- 23% des aides ont été attribuées aux Communes,
- 36% des aides ont été attribuées à des structures privées,
- 4% à des associations
- >1% d'aides a été attribuée à un établissement scolaire

Liste des opérations subventionnées

PORTEURS	PROJETS	MONTANTS
TROIS-RIVIÈRES	Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées sur secteur de Grande Anse, suppression de la STEU les Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEP de Robin	200 000.00 €
CAPEXCELLENCE	Renouvellement du réseau d'eau potable sur les quais Foulon, Lefebvre à Pointe à Pitre	168 750.00 €
CAPEXCELLENCE	Renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sur les quais Lefebvre, Foulon, Lesseps et Perrinon à Pointe à Pitre	158 652.00 €
CAUE	Forum Pédagogique pour l'Education au Développement Durable (EDD) de Guadeloupe du 26 au 27 Avril 2018	2 500.00 €
Association ACAGE	Etude floristique et phytosociologie de deux berges de rivières dans la commune de Vieux habitants	5 000.00 €
UICN PRZHT	Guide juridique sur les zones humides	15 000.00 €
association DALILOO	Ecologie et Développement Durable : L'Univers au fil de l'Eau du Ciel à l'Océan	1 500.00 €
association TRANSKA	Dépollution de la Trace Forestière de l'Alliance	10 000.00 €
CANGT	Création d'un outil de communication sur l'éco gestion de la ressource en eau et des espaces verts	7 448.00 €
CANGT	Réalisation d'un diagnostic des canaux du Nord Grande Terre	13 750.00 €
PETIT-CANAL	Révision du profil de baignade de l'Anse Maurice	2 951.20 €
BAIE-MAHAULT	Création d'une Aire Marine Educative (AME) sur le littoral nord de la ville	10 000.00 €
Pensionnat Saint Paul de Bouillon	Stage de Mer du 02 au 05 mai 2018	1 000.00 €
ACPM	plateforme chlore gazeux	300 179.66 €
AGRIVALOR	phyto collecte	42 040.00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2018		938 770.86 €

c. Les Appels à Projet : AAP OE971

L'année 2018 a été marquée par le lancement au cours du second semestre de 3 Appels à Projets.

• POUR UN SYSTÈME ALTERNATIF DE STOCKAGE D'EAU

Afin de permettre aux publics sensibles et fragiles un accès sécurisé à l'eau potable durant la situation de crise de l'eau qui affecte durablement le département, l'Office de l'Eau Guadeloupe a souhaité lancer un Appel à Projet pour la Mise en place de système alternatif de stockage de l'eau potable à destination des établissements dits sensibles tels que les établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges. Cet Appel à Projet est doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros.

• POUR LA RÉHABILITATION DES STEP ENTRE 200 ET 2000 EH

L'Office de l'Eau Guadeloupe a également souhaité lancer un appel à projet à destination des propriétaires publics ou privés **pour la Réhabilitation des stations d'épuration dégradés ou obsolètes d'une capacité comprise entre 200 et 2000 équivalents habitants**. L'objectif est d'améliorer de manière durable la qualité de l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel et d'assurer sa conformité réglementaire. L'enveloppe pour cet Appel à Projet est de 1 million d'euros.

• POUR UNE PLATEFORME DE TRAITEMENT DES BOUES ET DES SOUS-PRODUITS D'ÉPURATION

Un troisième Appel à projet a été lancé pour la **Mise en place d'une plateforme de traitement des boues et des sous-produits d'épuration dans l'optique d'une valorisation par lits de séchage plantés de végétaux**.

La gestion des déchets, et en particulier ceux issus de l'assainissement, est un enjeu majeur pour notre archipel.

L'enjeu est de contribuer à l'émergence d'un projet public ou privé tendant à prendre en charge et à traiter ce type de déchets d'assainissement de manière à les rendre réutilisables en toute sécurité.

Cet Appel à Projet est doté d'une enveloppe de 500 000 euros.

Les dossiers déposés seront étudiés au cours de l'année 2019.

d. Les contrôles

Il s'agit essentiellement de vérifier que les aides accordées par l'Office de l'Eau ont réellement été utilisées pour mettre en œuvre les projets validés par le Conseil d'Administration, la Commission d'Attribution des Aides et la Direction de l'Office de l'Eau.

Les contrôles établis sont de 2 types :

- Les contrôles sur pièces : il s'agit de vérifier l'exactitude des factures acquittées fournies par les bénéficiaires des aides de l'Office ainsi que l'ensemble des documents produits grâce aux subventions : rapports d'études, rapports finaux d'exécution,
- Les contrôles sur place : il s'agit de vérifier sur le terrain la réalisation concrète des projets subventionnés (visite des équipements et bâtiments).

Les contrôles permettent de vérifier si les obligations des bénéficiaires de subventions ont bien été respectées, notamment les obligations de publicité et de délais.

En 2018, avec l'aide des services de l'Etat (DEAL) et de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) des contrôles ont été réalisés pour les bénéficiaires des aides de l'Office de l'Eau.

Une discussion est en cours pour confier à l'Agence de Services et de Paiement une prestation en matière de contrôles.

Conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Environnement, sur proposition du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), l'Office de l'Eau définit la programmation et le financement d'actions et de travaux et ce, en conformité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Programme De Mesures (PDM) correspondant.

Ce programme pluriannuel détermine les domaines et les conditions de son intervention et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre.

Concernant le PPI 2019-2024, l'Office a fait appel à un prestataire pour son élaboration.

Le candidat retenu est la société Ernst & Young (EY) associée à l'Office International de l'Eau (OIEAU).

Le groupement avait pour mission de traiter les points suivants :

- Phase 1 : Etat des lieux et bilan du programme 2013-2018 ;
 - Phase 2 : Révision des listes de redevables et des assiettes des redevances eau et assainissement ;
 - Phase 3 : Elaboration du Programme Pluriannuel d'interventions et des autres documents cadre :
- Programme D'Aide,
 - Règlement Cadre des Aides et modalités de financement,
 - Fiches Actions
 - Plan Pluriannuel de Communication.

Le 20 novembre 2018, le Comité de l'eau et de la Biodiversité a pu se prononcer sur le projet de PPI 2019-2024.

Le troisième PPI de l'Office de l'eau a, ainsi été élaboré dans un contexte de crise aigüe, dont la durée impacte la performance économique du territoire et fait peser sur la population un risque sanitaire.

Cette crise systémique et multifactorielle se traduit :

- par une perte de confiance des usagers dans la gestion du service public de l'eau,
- par une détérioration financière des opérateurs,
- et la nécessaire recherche de moyens innovants visant à rétablir la fonction normale d'un système pour lequel « l'eau paierait l'eau », tout en développant les actions de préservation des milieux aquatiques.

L'exécution du 2ème PPI de l'Office de l'Eau a mis en lumière l'engagement soutenu destiné à juguler la crise et les prévisions annoncées dans l'axe B (9 M€) consacré à la ressource en eau ont pratiquement augmenté de 50 % en termes d'engagements (13 M€).

Le diagnostic de 2015 , puis le diagnostic transversal de 2018 , ainsi que le rapport d'Expertise « eau potable en Guadeloupe » ont bien révélé l'urgence qu'il y a à accompagner les opérateurs en vue du retour à moyen terme à une situation « normale ».

³ « Propositions pour un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'outre-mer et à Saint-Martin », Rapport CGEDD n°009763-01, CGAAER n°14065, IGA n°15-050/14-063/01 établi par Étienne LEFEBVRE et Pierre-Alain ROCHE (coordonnateur), ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts (CGEDD) François COLAS-BELCOUR et Jean-Claude VIAL, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts (CGAAER) Maxime TANDONNET, inspecteur général de l'administration (IGA) avec la collaboration d'Emmanuel RÉBEILLE-BORGELLA, inspecteur général de l'administration du développement durable (CGEDD)

Le 3ème PPI propose donc une nouvelle démarche centrée sur le renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des opérateurs dans son axe A.

C'est une nouvelle voie centrée sur la concertation, le partage des informations et l'expertise des interventions pour une durée temporaire à définir avec chaque opérateur.

Elle est fondée sur l'adhésion volontaire et l'optimisation de l'action publique.

En situation de crise, il faut aller plus vite pour agir avec efficacité là où les tensions sont sévères.

Il s'agira aussi pour nous de diversifier la palette des outils mis à disposition des usagers, comme nous avons commencé à le faire avec l'installation d'un relais local de la médiation.

Le 3ème PPI retient dans son axe B (eau potable) un sensible fléchissement dans les opérations relevant de l'aspect quantitatif pour développer celles ayant trait à la qualité en vue de corriger les inflexions du 2ème PPI très centré sur la crise.

En ce qui concerne l'axe C (assainissement) il y a véritablement des marges de progrès à orienter pour la mise en conformité des STEP et corriger les effets négatifs des rejets dans les milieux naturels.

La protection des milieux aquatiques, axe D, connaîtra de même une évolution sensible des actions d'expertise, de communication et d'information dans une logique partenariale.

Si l'Office de l'eau est un laboratoire, il doit avec toutes les composantes institutionnelles concernées par les milieux naturels, contribuer à corriger les dérives qui impactent la qualité de vie et notre santé.

Chacun des axes du 3ème PPI fait l'objet d'une présentation détaillée dans un document spécifique, et ce, en référence aux préconisations du SDAGE, et est adossé à une prospective financière réaliste.

Il est à souligner que les taux de redevances fixés au maximum pour la dernière année du second PPI n'ont pas fait l'objet de modifications.

Les actes de gestion et l'activité ainsi traduits dans le présent rapport font ressortir l'ampleur et la diversité des actions engagées ou/et réalisées par les services de l'Office dans le cadre de ses missions.

Malgré les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne le recouvrement des redevances, les délais contraints, l'Office met tout en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes du Bassin Guadeloupe et surtout rendre concrets les objectifs ambitieux que le Conseil d'administration lui assigne et que la loi lui impose.

Le rôle de l'Office c'est de prendre toute sa place sur le territoire pour « faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

Juin 2015

4 (Diagnostic transversal du secteur de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe – ESPELIA Février 2018) et l'audit des experts gouvernementaux « Audit sur l'eau potable en Guadeloupe » (Rapport CGEDD n° 012150-01 - IGA n° 18017R - IGF n° 2018-M-012-02 établi par

Aline BAGUET et Alby SCHMITT (CGEDD), Marc-René BAYLE (IGA), François WERNER (IGF), Mai 2018

5 Rapport intermédiaire, Expertise des fiches projets du plan d'urgence, Juin 2018,

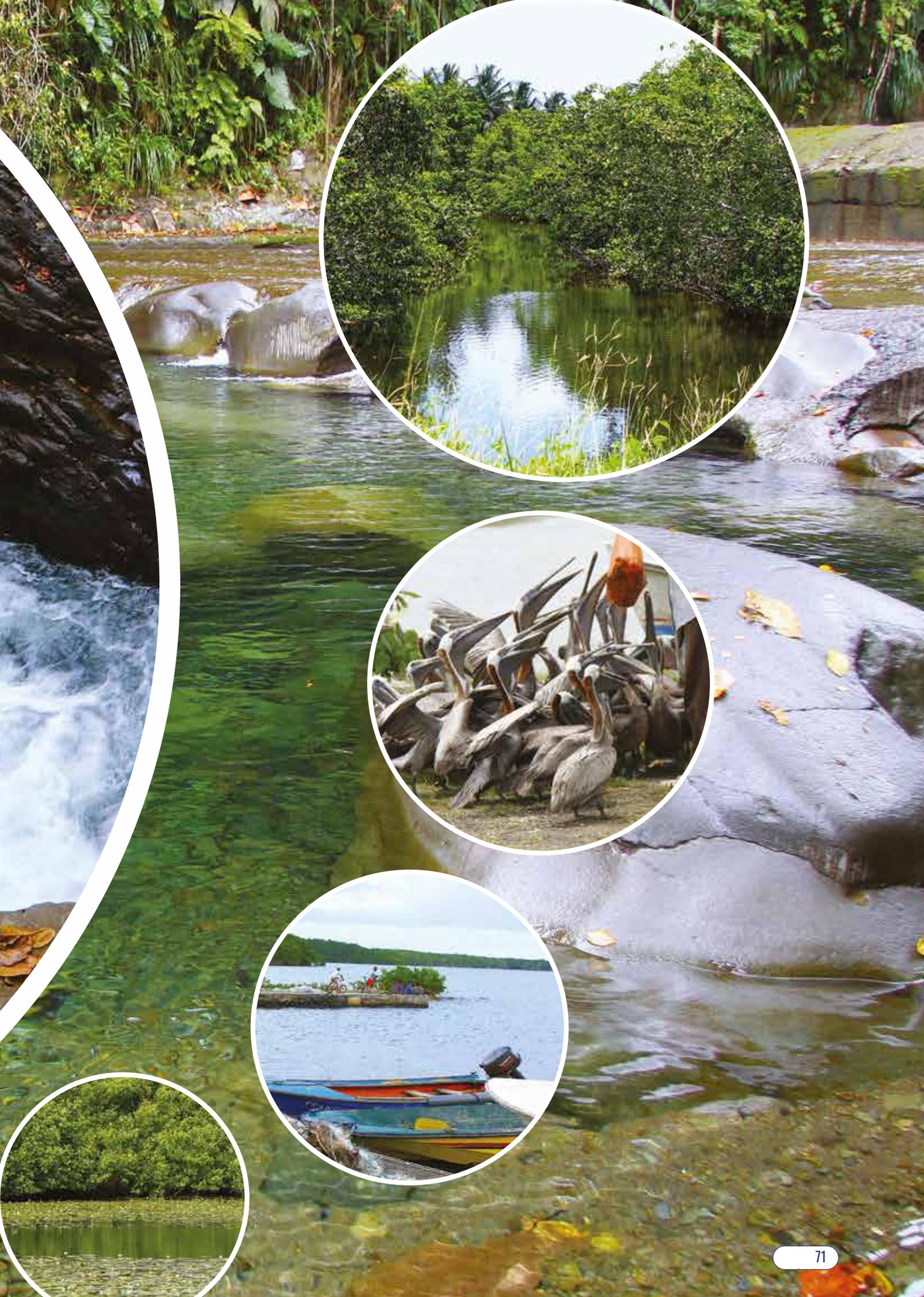
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, Eddy Renaud

Rapport présenté au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Guadeloupe en sa séance du 2 Mars 2020.

1 En application de l'article L. 213-14, l'office arrête alors un projet de programme pluriannuel d'actions et de travaux déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant les dépenses et les recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Ce projet de programme d'actions et de travaux inclut les dépenses de fonctionnement de l'office, y compris les dépenses relatives à l'informatique et aux locaux de l'office de l'eau. Il doit permettre le financement d'actions, d'études et de travaux ayant pour objectif l'amélioration et la préservation de l'environnement, des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Dans ce but, des subventions peuvent être attribuées à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, et œuvrant dans ce sens.









Office de l'Eau
GUADELOUPE

Immeuble Valkabois
Z.A de Valkanaërs - Route de Grande Savane 97113 GOURBEYRE
Tél. : 05 90 80 99 78 / Fax : 05 90 80 02 21

www.eauguadeloupe.com